

BIO-INOX

STOCKAGE & PROCESS

Société Anonyme au capital de 1 447 760,79 €
Siège social : Route de Bordeaux - 24680 Lamonzie Saint Martin
400 613 113 RCS Bergerac



DOCUMENT D'INFORMATION

ADMISSION SUR Euronext ACCESS™ PARIS

Euronext Access est un marché géré par Euronext. Les sociétés présentes sur Euronext Access, un système multilatéral de négociation (SMN), ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés cotées sur un Marché Réglementé. Elles sont soumises à un ensemble de règles et de réglementations moins étendues, adaptées aux petites entreprises en croissance. Le risque d'investir dans une société sur Euronext Access peut donc être plus élevé que celui d'investir dans une société sur un Marché Réglementé. Les investisseurs doivent en tenir compte lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

Le présent Document d'information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent Document d'information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext portant sur son exhaustivité, sa cohérence et son intelligibilité.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sans frais au siège de la société BIO-INOX ainsi qu'auprès d'In Extenso Finance. Ce document peut également être consulté sur le site Internet de BIO-INOX (www.bio-inox).

L'opération proposée ne nécessite pas le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document n'a donc pas été visé par l'AMF.

In Extenso

Finance

Conseil et Listing Sponsor

REMARQUES GÉNÉRALES

Définition

Dans le présent Document d'information (le « Document d'information »), sauf indication contraire, le terme « la Société » désigne la société BIO-INOX.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'information contient notamment au chapitre 5.2 « Principaux marchés », des informations relatives aux marchés sur lesquels la Société est présente, et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Outre les estimations réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients de la Société. Certaines informations contenues dans le présent Document d'information sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et le Listing sponsor ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

Informations prospectives

Le présent Document d'information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document d'information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'information sont données uniquement à la date du présent Document d'information. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'information, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; la Société ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter l'activité de la Société, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'information avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION	4
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
3. FACTEURS DE RISQUES	6
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	12
5. APERÇU DES ACTIVITÉS	14
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	32
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE	33
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	39
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE	40
10. PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'ÉMETTEUR	42
11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ	43
12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	44
13. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	45
14. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	46
15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	75
16. CONTRATS IMPORTANTS	85
17. AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET	86
18. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	87
19. INFORMATIONS RELATIVES À L'OPÉRATION	88

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION

1.1 Nom du responsable du Document d'information

M. Patrick HOUTRIQUE
Président de BIO-INOX

1.2 Attestation du responsable du Document d'information

« Je déclare qu'à ma connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'information est juste et que, à ma connaissance, le Document d'information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente. »

Fait à Lamonzie Saint-Martin, le 16/12/2024

M. Patrick HOUTRIQUE
Président de BIO-INOX

1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'information.

1.4 Informations provenant d'un tiers

Aucune déclaration ou information provenant de tiers n'est incluse par référence dans le Document d'information.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes

La Société a nommé un commissaire aux comptes en 2023. L'Assemblée Générale du 14 décembre 2023 a décidé de nommer :

SAS ARVECO
5 avenue Léonard de Vinci,
33608 Pessac

Représentée par Mme Marion DRAPIER, en qualité de commissaire aux comptes et ce pour les six prochains exercices.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelé

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'information, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de l'Émetteur.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du dépôt du Document d'information, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date de dépôt du Document d'information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister et pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Société a synthétisé ses risques en trois catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

La probabilité d'occurrence est évaluée sur quatre niveaux : « Très probable », « Probable », « Assez probable » et « Peu probable ».

L'ampleur du risque représente l'impact de cet événement sur l'entreprise, s'il venait à advenir. Il est mesuré selon l'échelle qualitative suivante : « Faible », « Moyen » et « Elevé ».

Le degré de criticité net de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Moyen ;
- Elevé.

Synthèse des principaux risques :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques liés à l'environnement externe du groupe			
Risques liés au coût et à la pénurie de matière première	Peu probable	Elevé	Elevé
Risques liés à l'évolution de la demande de cuves en inox, à la concurrence de fabricants de cuves et à une éventuelle substitution d'autres matériaux	Peu probable	Moyen	Moyen
Risques opérationnels			
Risques liés à la fabrication des produits et à l'exploitation de sites industriels	Assez probable	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance clients	Peu probable	Elevé	Moyen
Risques de recrutement	Probable	Moyen	Moyen
Risques de dépendance vis-à-vis de fournisseurs et sous-traitants	Peu probable	Moyen	Moyen
Risques liés aux systèmes d'informations	Peu probable	Faible	Faible

3.1 Risques liés à l'environnement externe du Groupe*3.1.1 Risques liés au coût et à la pénurie de matière première*

Les cuves de BIO-INOX sont fabriquées à partir de tôles en acier inoxydable, constitué de matières premières telles que le fer, le carbone, le chrome et le nickel. Les prix de ces matières premières pourraient être affectés par un déséquilibre de l'offre et de la demande.

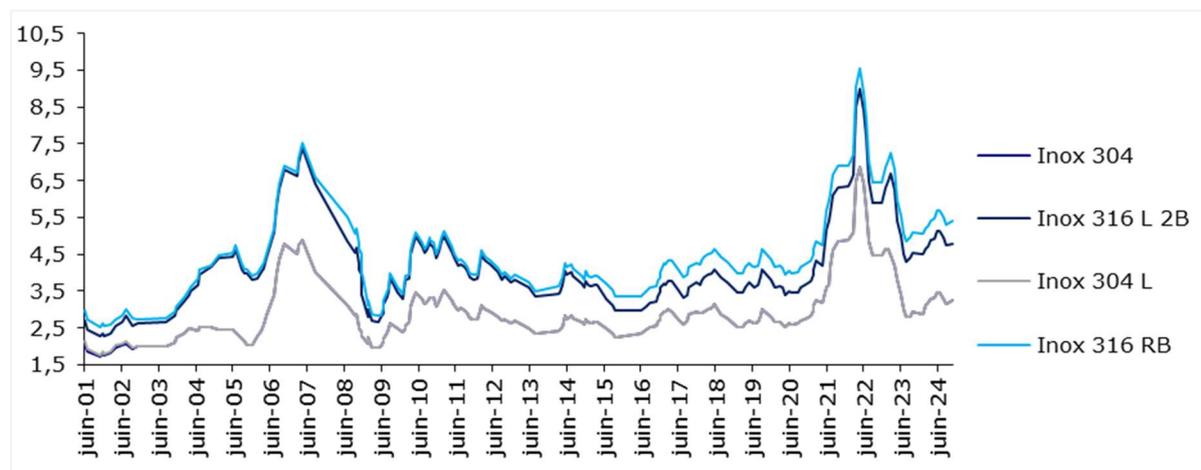
BIO-INOX est ainsi exposé aux facteurs de risques suivants :

- La pénurie de ces matières premières en lien avec d'éventuelles perturbations de la chaîne logistique,
- La difficulté d'approvisionnement de certaines matières premières en lien avec un déséquilibre entre leur production et la demande.

La Société est aussi exposée au risque de volatilité des prix de l'inox, qui peut être influencée par divers facteurs, notamment l'offre et la demande, les politiques gouvernementales, les changements technologiques, etc.

Pour faire face à ce risque, BIO-INOX a déployé un ensemble de mesures consistant à :

- Anticiper dans ses contrats des clauses de révision de prix en lien avec la hausse des coûts de matières premières,
- S'approvisionner en acier inoxydable chez divers fournisseurs, majoritairement européens afin de bénéficier de la traçabilité alimentaire des matières,
- S'approvisionner chez les leaders du secteur tels que Arcelor Mittal afin de bénéficier de partenaires financièrement solides.

Evolution du cours de l'inox depuis 2001

Source : Arcelor Mittal / In Extenso Finance

Le marché de l'acier inoxydable est un marché volatil en général avec une incertitude qui reste présente. De nouveaux conflits ayant un impact sur la situation géopolitique rendent la prévision du marché pour les mois à venir plus difficile. Par ailleurs, l'économie chinoise n'est pas encore revenue à son plein potentiel, même si la production d'acier inoxydable a connu une hausse impressionnante en mars 2024 (+ 11 % en glissement annuel). Cela dit, cette augmentation n'a pas suivi une hausse de la demande, mais a été principalement motivée par des investissements qui avaient été engagés (source : Damstahl).

Concernant BIO-INOX, les deux pics de hausse des cours de l'inox de 2007 et de 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est élevé.

3.1.2 Risques liés à l'évolution de la demande de cuves en inox, à la concurrence de fabricants de cuves et à une éventuelle substitution d'autres matériaux

L'activité de BIO-INOX peut être impactée par une évolution de la demande de cuves en inox due à plusieurs facteurs comme :

- L'évolution de l'investissement dans les industries consommatrices de cuves en inox (vin, agroalimentaires, chimie) avec un repli de l'activité dans ces industries qui entraînerait une baisse du taux d'utilisation des capacités de production et qui se répercuterait négativement sur les dépenses capacitaires et de remplacement,
- Un coût de l'énergie élevé et des taux d'intérêts qui pourraient freiner les industriels dans leurs projets d'investissement d'équipement,
- Une concurrence importante sur chacun des secteurs adressés due à la présence de concurrents directs et à la présence de multiples fabricants de cuves pouvant se substituer à l'inox (notamment à bas coût en provenance de Chine et de Turquie).

Si la Société n'est pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Pour faire face à ce risque, BIO-INOX a déployé un ensemble de mesures consistant à :

- Disposer d'un portefeuille diversifié de clients, au 31/12/2023, les 10 premiers clients du groupe représentaient 50% du chiffre d'affaires de BIO-INOX,
- Adresser des industriels dans des secteurs d'activités très diversifié afin de limiter sa dépendance vis-à-vis d'un unique segment de marché,
- Développer des produits adaptés aux contraintes et aux préférences des clients,
- Disposer d'un outil industriel relativement flexible pour ajuster la production à la demande rapidement.

En mettant en œuvre ces mesures, BIO-INOX se positionne pour minimiser les risques liés à l'évolution de la demande.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2 Risques opérationnels

3.2.1 Risques liés à la fabrication de produits et à l'exploitation de sites industriels

L'activité industrielle de la Société repose sur le travail de matériaux à travers des équipements lourds présentant des risques d'accidents industriels (y compris corporels) et de dangers pour l'environnement à travers le rejet accidentel de produits polluants ou dangereux. Ces risques se situent au moment des travaux de chaudronnerie et de la fabrication des cuves et s'ils venaient à arriver compromettraient l'activité de la Société.

Pour faire face à l'ensemble de ces risques, la Société met en place des solutions pour respecter la sécurité du lieu de travail et de ses collaborateurs. C'est notamment le cas pour le retraitement des solutions chimiques de nettoyage des cuves afin de neutraliser les rejets dans l'environnement. Tous les produits chimiques sont collectés dans des bacs destinés à leur recyclages par des organismes spécialisés et les collaborateurs ayant accès à ces produits chimiques portent leurs EPI.

Les risques encourus par les salariés sur les sites de production font l'objet de politique de prévention visant à disposer de sites totalement sécurisés. Dans ce cadre, BIO-INOX poursuit ses efforts sur la sécurité et l'hygiène de son site de production et estime que les risques encourus par son personnel sont ordinaires. Le niveau de sécurité est assuré et conforté par un renouvellement des équipements de protection des salariés en fonction de leur usure et une amélioration régulière des infrastructures du site en fonction de la dangerosité.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est élevé.

3.2.2 Risques liés à la dépendance clients

Le risque de dépendance à des clients spécifiques constitue un enjeu majeur pour BIO-INOX, car une part significative de son chiffre d'affaires pourrait provenir d'un nombre restreint de clients clés. En 2023, le premier client représentait 11% du carnet de commandes de la Société et les cinq premiers représentaient 36% du carnet de commandes (vs en 2022 respectivement 13% et 39%).

Cette concentration expose l'entreprise à un risque en cas de perte de ces clients, qu'il s'agisse de résiliation de contrats, de réduction des volumes d'achats ou de passage à un concurrent.

Dans ce contexte, la fidélité des clients devient un facteur crucial. Une dépendance excessive à quelques clients majeurs peut également entraîner une pression accrue sur les prix et les conditions commerciales, limitant la marge de négociation de BIO-INOX.

De plus, la fidélisation des clients stratégiques repose souvent sur des relations de long terme et sur la capacité à répondre à des exigences spécifiques, telles que des produits sur-mesure ou des services après-vente de haute qualité.

La dépendance peut également affecter la flexibilité de l'entreprise face aux fluctuations du marché. Si BIO-INOX dépend fortement d'un secteur en particulier (par exemple, l'industrie alimentaire ou pharmaceutique), toute crise économique ou sectorielle affectant ces clients pourrait réduire substantiellement la demande pour ses produits.

Pour limiter ce risque, BIO-INOX cherche à diversifier son portefeuille clients en adressant de nouveaux segments de marché (pharmacie, agroalimentaire), en augmentant le nombre de ses clients existants et en développant des solutions innovantes qui répondent à un éventail plus large de besoins.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2.3 Risque de recrutement

La capacité de la Société à attirer et à retenir des collaborateurs, notamment des chaudronniers, conditionne le succès actuel et futur de la Société.

Dans un contexte de marché du travail tendu, en particulier dans la région de Bergerac, la Société s'expose au risque de voir son activité ralentie par un manque de ressources disponible sur le marché de l'emploi.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de recruter ou de conserver ses collaborateurs, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée. L'indisponibilité momentanée ou définitive ainsi que le départ de certaines personnes pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel partenaires et la fragilisation de certaines activités,
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs,
- une limitation de la capacité de production et de l'innovation et par conséquent ne pas pouvoir répondre à la demande de la clientèle.

Au regard de la complexité et des spécificités de ses métiers, le succès de la Société repose sur sa capacité à pérenniser la bonne gestion de son personnel et à fidéliser ses collaborateurs-clés.

Néanmoins, l'attractivité de la Société permettant de substituer des départs de personnes clés par d'autres collaborateurs confirmés devraient permettre dans une certaine mesure de limiter les impacts de ce phénomène.

Pour arriver à recruter et à fidéliser ses collaborateurs, la Société a fait du développement des ressources humaines une priorité à travers :

- La mise en œuvre d'une politique de recrutement active,
- Un process d'accueil, de formation et d'évaluation fidélisation avec le souci constant de l'épanouissement de ses collaborateurs au travail,
- Mise en place de chèques-vacances, tickets-restaurant, mutuelle payée à 95% par l'entreprise, une participation systématique, mise en place de primes d'encouragement, heures supplémentaires systématiquement payées.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2.4 Risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs et sous-traitants

La Société fait appel à de nombreux fournisseurs européens de matières premières (cf. section 3.1.1). La défaillance de fournisseurs significatifs pourrait peser sur les capacités de production du groupe.

Le groupe fait également appel à des sous-traitants pour la logistique.

Pour faire face à ce risque, la Société a mis en place un certain nombre de mesures :

- La diversification du nombre de fournisseurs lorsque cela est possible. En 2023, la Société comptabilisait 133 fournisseurs et les cinq premiers fournisseurs représentent 44% des achats de matières premières contre 57% en 2022.
- Une attention particulière aux achats de proximité, notamment la région Bordelaise sur les sujets d'usinage mécanique (36% des fournisseurs sont situés dans les régions limitrophes de la Société (soient en Gironde et en Dordogne),
- Une attention particulière à ce que les fournisseurs et les sous-traitants respectent le droit du travail et la sécurité au travail.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2.5 Risques liés aux systèmes d'informations

La Société s'appuie sur des systèmes d'information pour assurer la conduite de ses activités notamment pour le pilotage des approvisionnements, la facturation, la gestion de son personnel, etc.

La Société doit ainsi composer avec :

- Un risque de panne informatique qui pourrait provoquer une baisse ou une interruption de l'activité,
- Un risque de cybercriminalité qui pourrait entraîner des conséquences lourdes, notamment le vol de données, la manipulation de données, la demande de rançon.

Pour y faire face, la Société a mis en place une politique globale de sécurité informatique avec une sauvegarde journalière du serveur.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est faible.

3.3 Risques juridiques & réglementaires

3.3.1 Risque de non-conformité légale

En tant que fabricant de cuves en inox, la Société s'engage à adapter ses cuves aux évolutions législatives et réglementaires et ce, notamment en termes de qualité et sécurité.

En cas d'incapacité à confectionner des cuves garantissant une qualité irréprochable et ne répondant pas aux normes de sécurité, la Société s'expose à des risques de perte de compétitivité voire de litiges clients.

Pour pallier le risque de non-conformité réglementaire, la Société a mis en place les politiques suivantes :

- La Société dispose des ressources humaines (un ingénieur sécurité), matérielles et documentaires pour faire une veille des évolutions législatives et réglementaires, et réaliser les adaptations en conséquence nécessaires.
- La Société s'assure que les cuves sont conçues et fabriquées selon les normes internationales et réglementations applicables aux secteurs adressés (agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, etc.),
- La Société a mis en œuvre un accompagnement spécifique pour répondre aux normes ISO référentes du secteur, notamment la norme ISO 9001 sur la gestion de la qualité à chaque étape de la production des cuves. Cette norme assure que chaque processus de la conception à l'audit final répond à des critères de performances élevées ce qui contribue à la satisfaction client.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque est faible.

3.3.2 Litiges en cours

A la date du présent Document d'information, il existe un litige commercial en cours provisionné dans les comptes à hauteur de 400 k€. BIO-INOX conteste intégralement les demandes de la partie adverse sur des cuves livrées au cours du premier trimestre 2004.

Le dossier a été plaidé au Tribunal de Lille Métropole le 16 septembre 2021 qui a réparti les responsabilités du préjudice subi entre toutes les parties (40% étant porté par BIO-INOX pour un montant de 75 889,75 €). Le plaignant a fait appel de cette décision le 19 novembre 2021 et le dossier a été plaidé à la Cour d'Appel de Douai le 6 juillet 2023 qui a décidé de le rouvrir.

3.3.3 Assurances et couvertures de risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie et ses activités.

La souscription de polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels la Société considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

Cette couverture est susceptible d'évoluer au rythme du développement de l'activité de la Société. Il est probable que la Société souscrive à des garanties plus onéreuses car plus larges dans la mesure où l'avancement de ses programmes le requerrait. Cela se traduirait par un accroissement des dépenses engagées dans ce domaine.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

4.1 Historique et développement de la Société

4.1.1 Dénomination sociale de la société

La dénomination de la Société est « BIO-INOX ».

4.1.2 Lieu et enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

BIO-INOX est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro 400 613 113.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500WZ2GGHPPW8YG34.

4.1.3 Date d'immatriculation et durée

La Société a été immatriculée le 20 avril 1995 sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 20 avril 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

La Société a été transformée en Société Anonyme en date du 15 décembre 1996.

La Société Anonyme a été transformée en Société par Actions Simplifiée en date du 13 mai 2005.

La Société par Actions Simplifiée a été transformée en Société Anonyme en date du 30 janvier 2024.

4.2 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé à : Route de Bordeaux – 24680 Lamonzie St Martin.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Site internet : <https://bio-inox.fr/>

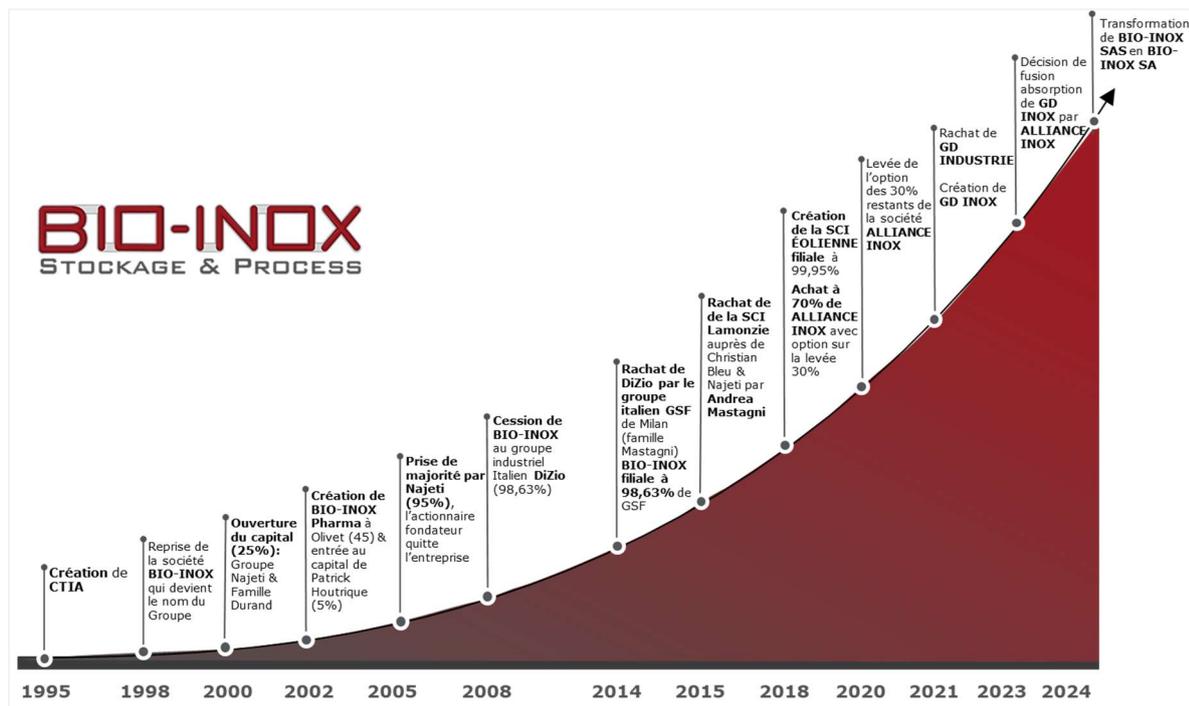
Numéro de téléphone : 05 53 24 08 47

La société est une Société Anonyme. Elle clôture son exercice fiscal le 31 décembre de chaque année.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce et par ses statuts qui sont reproduits au chapitre 15.2 du Document d'information.

4.3 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Les évènements importants dans le développement des activités de BIO-INOX sont représentés ci-dessous :



Source : Société

5. APERCU DES ACTIVITÉS

Créée en 1995 à Lamonzie-Saint-Martin (24) par Christian Bleu, la Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle d'Aquitaine (CTIA) était initialement une société spécialisée dans la petite chaudronnerie industrielle.

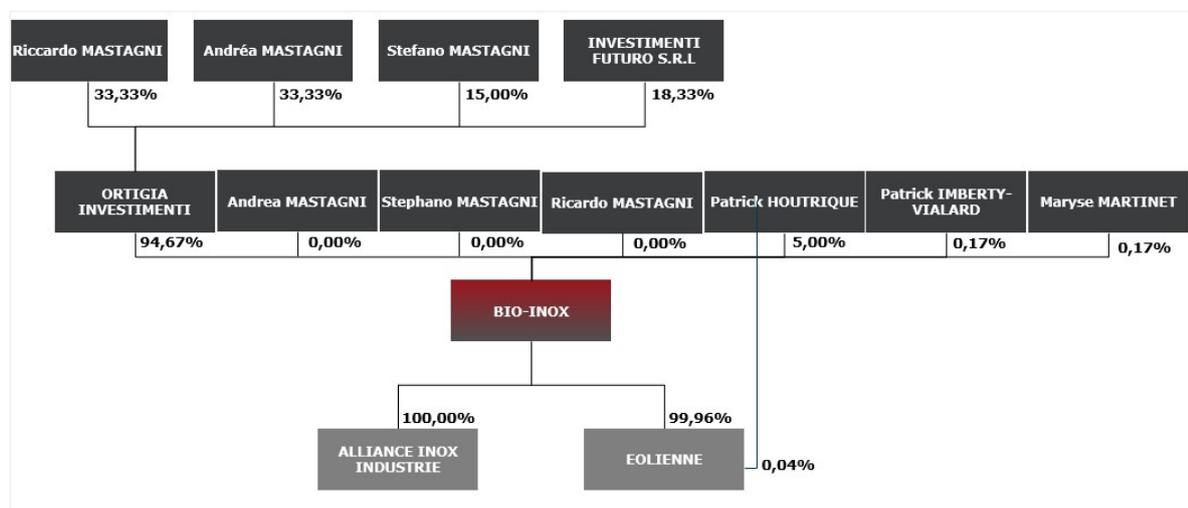
Elle a rapidement orienté sa fabrication vers le 100% acier inoxydable à travers la fabrication de cuves vinicoles en inox puis de cuves de procédés et de stockage pour l'agroalimentaire.

En 1998, CTIA reprend BIO-INOX à Illies, dans le Nord (59) et change de dénomination sociale en BIO-INOX.

BIO-INOX possède deux filiales stratégiques : Alliance Inox Industrie SASU et la SCI Eolienne détenues respectivement à hauteur de 100% et 99,96%.

La majorité du groupe est détenu par la société de droit italien Ortigia Investimenti S.r.l, holding d'investissement italienne, appartenant à la Famille Mastagni, ainsi que par l'équipe de direction.

Organigramme juridique de la Société



BIO-INOX dispose d'un atelier de fabrication et de bureaux sur son site industriel de Lamonzie-Saint-Martin, en Dordogne.

Quelques chiffres clés :



5.1 Principales activités

BIO-INOX est un acteur français dans la fabrication de réservoirs et de citernes en inox et se distingue par la variété de son offre produits : cuves de stockage, cuves de procédés, cuves de nettoyage en place (NEP) et d'autres équipements spécialisés.

Avec une présence majoritairement française (94 %), BIO-INOX commercialise ses produits et ses services (maintenance, SAV) pour répondre à la demande de secteurs variés tels que l'agroalimentaire, la cosmétique, la pharmacie et la chimie.

BIO-INOX possède un savoir-faire reconnu et entretient des relations solides avec de grands partenaires commerciaux, à qui elle propose des solutions clé en main.

Quelques clients de la Société :



L'offre de BIO-INOX s'est diversifiée pour répondre aux besoins de différents marchés porteurs tels que l'agroalimentaire, la pharmacie, la cosmétologie, la chimie fine, l'extraction par hydrodistillation, ainsi que les biotechnologies et le traitement.

5.1.1 Industrie

Pour répondre aux exigences de l'industrie, BIO-INOX conçoit et fabrique des cuves sur-mesure, adaptées aux processus spécifiques des entreprises du secteur. BIO-INOX s'adresse à différents types de cuves et notamment les cuves de procédés, les cuves de stockage et les cuves de nettoyage en place.

❖ Les cuves de procédés



Les cuves de procédés répondent à plusieurs objectifs du cycle de production de l'industriel comme le stockage, le mélange, la fermentation, la fonte, le brassage, la maturation, l'émulsion, etc. Elles sont conçues pour satisfaire des besoins de production spécifiques dans les secteurs suivants :



Industrie Agroalimentaire

- Lait, fromage, dessert
- Jus de fruit, huile et eau



Industrie Chimique

- Alcool et solvants



Industrie Biotechnologique

- Culture biologiques, fermentations, biocarburants

La R&D développée chez BIO-INOX permet d'adresser l'ensemble des problématiques de ses clients industriels dans la fabrication de leurs produits liquides ou visqueux. Les cuves peuvent ainsi être thermorégulées, isolées, agitées et adaptées à différentes conditions (atmosphériques, sous vide, pressurisées).

La Société propose des solutions conformes aux normes réglementaires telles que CODAP, DESP, et ATEX intégrant divers types d'agitations (hélices, émulseurs, etc.) et de systèmes d'étanchéité adaptés aux produits liquides et visqueux.

❖ **Les cuves de stockage**

Une cuve de stockage est un réservoir conçu pour entreposer des liquides ou des produits pulvérulents dans des conditions spécifiques de conservation. Verticales ou horizontales, atmosphériques, pressurisées, aseptiques et ultra propres, ces cuves sont adaptées au stockage de liquides fragiles ou d'autres produits.



Les cuves de stockage sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de production des secteurs suivants :



Industrie Agroalimentaire

- *Lait, fromage, dessert*
- *Jus de fruit, huile et eau*



Industrie Pharmaceutique

- *Sérum*

Ces cuves montées sur pieds, sur jupe ou sur radier, sont principalement atmosphériques et agitées pour assurer l'homogénéité du produit stocké. Pour des volumes au-delà de 300 m³, une construction sur site est proposée.

❖ **Les cuves de NEP « Nettoyage en Place » ou CIP « Cleaning in Place »**

Les cuves de NEP (Nettoyage en Place) sont des réservoirs conçus pour le nettoyage automatisé des installations industrielles sans démontage. Elles permettent la circulation de solutions de nettoyage pour maintenir l'hygiène.



L'offre comprend des cuves individuelles ou compartimentées, horizontales ou verticales, isolées partiellement ou totalement, agitées, avec chauffage interne ou externe, ainsi que d'autres configurations. En complément, sont proposés des équipements tels que des pompes d'envoi et de retour NEP, des pompes doseuses, de la tuyauterie, des vannes, des débitmètres, des sondes de niveau analogiques, capacitives, radar, ainsi que des conductivimètres et turbidimètres.

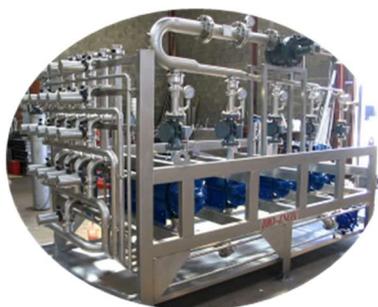
BIO-CIP® est une unité mobile de nettoyage en boucle (NEP) pour les installations industrielles. Ce module préassemblé comprend un ou deux bacs pour préparer la solution de nettoyage, une pompe de recirculation, un filtre à maille, un système de vannes pour gérer la solution de lavage, un coffret électrique pour piloter la pompe et un châssis mobile sur roulettes. Des équipements spéciaux tels que des modules préassemblés d'extraction aromatique ou de dosage et mélange en ligne peuvent également être intégrés.

❖ **Équipements spéciaux**

BIO-INOX propose des solutions en hydrodistillation, dosage et mélange en ligne, ainsi qu'en extraction aromatique.



*Hydrodistillation
(skid d'extraction aromatique)*



*Dosage et mélange en ligne
(skid de mélange d'huile, etc...)*



*Extraction aromatique
(cuve d'extraction, etc...)*

Les autres équipements sont conçus pour répondre aux exigences particulières des secteurs suivants :



Industrie Agroalimentaire

- Jus de fruit, huile et eau

5.1.2 *Vinicole*

Grâce à l'excellence de sa chaudronnerie, BIO-INOX a su évoluer au fil des années pour devenir un acteur reconnu dans toutes les régions viticoles. Actuellement, la Société conçoit et fabrique des cuves personnalisées adaptées aux exigences spécifiques du secteur et de ses clients, comprenant des cuves de vinification et de stockage, des cuves multi-compartiments, parallélépipédiques, autovidantes, closes, de pigeage, de bâtonnage, de précipitation tartrique et de décantation.

❖ **Cuve de vinification et de stockage**

Les cuves de fermentation sont spécialement conçues pour optimiser le processus de vinification. Elles sont dotées d'un fond plat en pente ou d'un fond conique pour faciliter le décuvaage des vins rouges ou l'écoulement des lies pour les vins blancs et rosés.

La finition intérieure de ces cuves, connue sous le nom de Recuit Brillant, diminue l'adhérence des dépôts tartriques, ce qui permet de réaliser des économies d'eau. En plus de la vinification, ces cuves sont également utilisées pour le stockage, le transfert ou la réception du vin.



❖ **Cuve Multi-Compartiments**

Ces cuves multifonctions, conçues avec des compartiments verticaux, offrent une grande polyvalence dans le processus de vinification. Par exemple, elles offrent la possibilité de vinifier dans la partie supérieure tout en réservant la partie inférieure pour le stockage du vin.

Cette conception maximise l'espace et les ressources, permettant un transfert du vin d'un compartiment à l'autre grâce à la simple force de gravité.



❖ **Cuve Parallélépipédique**

Les cuves parallélépipédiques sont idéales pour les chais avec une faible hauteur sous plafond ou un espace limité au sol. Leur forme optimise l'utilisation de l'espace tout en offrant une grande capacité de stockage.



❖ **Cuve Autovidante**

Cette cuve est spécialement conçue pour la macération et la fermentation des vins rouges. Elle est équipée d'un système mécanisé pour un décuvage automatique du marc, ou d'un fond en forme de "cuillère" permettant un décuvage par gravité.



❖ ***Cuve Close***

Cette cuve, dotée d'un système de régulation thermique, est conçue pour produire des vins effervescents par la méthode Charmat, aussi appelée méthode de cuve. Utilisée pour des vins comme le Prosecco et le Cava, cette méthode permet une fermentation secondaire en cuve à environ 8 bars, contrairement à la méthode traditionnelle en bouteille. La cuve en acier inoxydable résistante à la pression, facilite également la clarification efficace du vin en vrac.



❖ ***Cuve de Bâtonnage***

Le bâtonnage est une méthode classique visant à remettre en suspension les lies durant la phase d'élevage, plusieurs mois après la fermentation. L'équipement utilisé pour cette technique est conçu pour être nettoyé en place et est entièrement démontable.



❖ **Fermenteur**

Le fermenteur est utilisé pour cultiver les microorganismes nécessaires à la production de Champagnes et de vins effervescents. Il permet un contrôle automatisé de la température, de l'agitation et de l'oxygénation.



❖ **Fondoir à Sucre**

Le fondoir sert à élaborer des liqueurs en mélangeant du vin et du sucre, en offrant une agitation douce qui garantit une préparation uniforme et rapide sans endommager le produit.

BIO-INOX a conçu le BIO-MIX®, une unité autonome de dissolution fonctionnant avec du sucre cristal, capable de produire des liqueurs jusqu'à 67° brix. Le BIO-MIX® est doté d'un système d'évent humide qui prévient le rejet des fines issues du sucre.



❖ **Garde-vin**

Le garde-vin utilise un chapeau flottant équipé d'une étanchéité par chambre à air gonflable pour garantir le stockage du vin tout en évitant l'oxydation. Il peut également être équipé d'un système de thermorégulation pour contrôler la fermentation et est disponible en version multi-compartiments selon les besoins.



❖ **Cuve de Précipitation Tartrique**

Une cuve de précipitation tartrique ou cuve de cristallisation permet de précipiter le tartre du vin en le maintenant à une température négative pendant environ dix jours. Cette méthode prévient la formation de "vin-pierre", un dépôt de cristaux de tartre. La cuve dispose d'un système de thermorégulation avec circulation d'eau glycolée et peut être isolée et agitée pour améliorer l'efficacité.



❖ **Belon**

Un Belon est une cuve horizontale compartimentée utilisée principalement dans la vinification pour recevoir les différents jus extraits du pressoir.



❖ **Cuve de décantation**

Les cuves de décantation séparent les solides des liquides lors de la vinification ou du traitement des boissons. Elles facilitent la décantation des particules en suspension au fond de la cuve sous l'effet de la gravité.



❖ **Station De Lavage Mobile - BIO-CIP®**

BIO-CIP® est une unité mobile de nettoyage en boucle (NEP) pour les installations industrielles. La station de lavage mobile est conçue pour rincer, laver, passiver, désinfecter et détartrer les cuves et tuyauteries en acier inoxydable.



5.1.3 *Pharma*

BIO-INOX Pharma excelle dans la fabrication de cuves sphériques pour les secteurs pharmaceutique, cosmétique et chimique, avec des applications variées telles que le mélange de principes actifs et le séchage sous vide.

L'entreprise conçoit des équipements en acier inoxydable de haute qualité, en respectant des normes strictes comme GMP et FDA et offre des services de maintenance et de modernisation à sa clientèle.

❖ **Bio-Sphère®**

La BIO-SPHERE® est un mélangeur polyvalent conçu pour le mélange, la granulation, et le séchage de poudres destinées à être comprimées ou conditionnées en sachets ou gélules.

Cette cuve sphérique effectue mélange, granulation et séchage dans un seul récipient. Cela permet d'éliminer les transferts de produit réduisant les pertes et limitant les risques de contamination croisée.

Cette unité est particulièrement adaptée aux processus nécessitant un confinement strict en raison des propriétés des produits.



❖ **Biotechnologie**

Dans le domaine biotechnologique, BIO-INOX propose des bioréacteurs sur-mesure adaptés à chaque étape du procédé de la R&D jusqu'à la production industrielle.

Ces équipements sont conçus pour divers procédés, tels que la fermentation, la culture, la catalyse et l'hydrolyse.

Ces cuves sont fabriquées pour répondre aux exigences réglementaires et qualitatives strictes de la clientèle de BIO-INOX



❖ ***Cuves de Formulation***

BIO-INOX conçoit des cuves de formulation sur mesure pour produits liquides et pâteux.

Ces cuves peuvent être équipées, selon les spécifications nécessaires à l'élaboration de vos formules, telles que les échanges thermiques, les atmosphères contrôlées, l'agitation et les rayonnements.



❖ ***Cuves de Transfert***

BIO-INOX conçoit des cuves tampon personnalisées pour le transfert de matières premières ou de produits finis.

Ces cuves, qui peuvent être mobiles et adaptées aux infrastructures, sont disponibles en version série et peuvent inclure diverses fonctionnalités selon les besoins, telles que l'agitation, l'isolation ou la gestion de la pression.



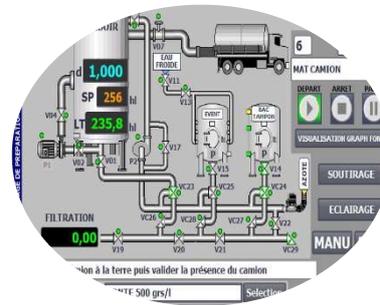
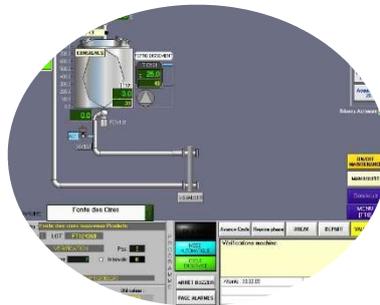
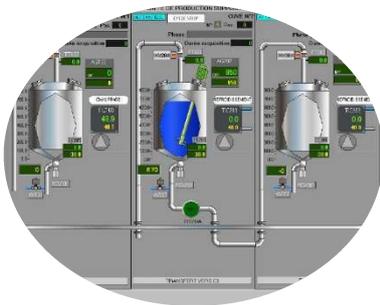
❖ ***Cuves de Stockage***

Les cuves de stockage sont conçues pour stocker divers types de produits, y compris liquides fragiles, volatils, visqueux ou pulvérulents.



❖ **Automatisation**

BIO-INOX se charge de l'automatisation des cuves de procédés et de leur intégration dans les systèmes en place.



5.1.4 Services

En complément des offres de cuves, BIO-INOX offre des solutions "clés-en-main" qui complètent la fabrication des équipements. BIO-INOX travaille ainsi sur l'ensemble du processus, y compris le conditionnement, le transport, le déchargement, le grutage et la mise en place sécurisée des cuves sur site.

De plus, la Société propose des services de maintenance assurés par des professionnels qualifiés qui interviennent directement sur le site.

❖ **Automatisation**

Logistique et installation des équipements sur site :

BIO-INOX offre un service complet incluant l'emballage, le chargement, le transport, le grutage, et la mise en place des équipements. Elle permet aussi les raccordements électriques, hydrauliques, ainsi que la tuyauterie et l'automatisme, tout en garantissant la fixation au sol et le contrôle du radier.



❖ **Réalisation des accès aux équipements**

BIO-INOX fournit également des solutions pour l'accès aux équipements, comprenant la conception et l'installation de passerelles, de plateformes, de garde-corps et d'échelles.



❖ **Réparations, maintenance préventive**

BIO-INOX offre des services de maintenance comprenant le remplacement de garnitures mécaniques, la réparation de fuites, le gonflage hydraulique de cuves collapsées, ainsi que le changement et la réparation d'agitateurs.

❖ **Contrôles et diagnostics sur site**

BIO-INOX effectue des contrôles et des diagnostics sur site, incluant l'épreuve hydraulique, la mesure de rugosité et la mesure d'épaisseurs par ultrasons. La Société propose également des services avancés tels que l'endoscopie, la magnétoscopie et le test à la Riboflavine pour une expertise complète des équipements.

❖ **Remise à niveau d'équipements existants**

BIO-INOX s'occupe de la rénovation, de la modernisation et de la mise en conformité des cuves, ainsi que des travaux de chaudronnerie et de tuyauterie sur site. La Société peut également ajouter des agitateurs aux cuves existantes.

5.1.5 *Focus SAV*

❖ **Pièces détachées et interventions**

En plus des cuves, BIO-INOX fournit des kits de pièces d'origine certifiées, incluant des certificats matières et de conformité pour garantir leur qualité et leur compatibilité avec les équipements commercialisés.

5.1.6 *Perspectives de développement et stratégie*

❖ **Fidélisation, optimisation et diversification comme leviers de croissance**

BIO-INOX entend développer des cuves plus complexes, à plus forte valeur-ajoutée à travers le développement de la commercialisation de cuves de procédés (vs cuves de stockage). Les sujets de recrutements de main d'œuvre sont adressés à travers une politique de rétention active des effectifs. Néanmoins, toutes les demandes clients et prospects ne peuvent être honorées compte tenu d'une vingtaine de postes à pourvoir à date. Dans ce cadre, BIO-INOX entame une réflexion d'optimisation des processus de production qui devrait permettre de renforcer ses capacités de production tout en maintenant un haut niveau de satisfaction client.

Le secteur vinicole est marqué par une déflation des prix qui vient peser sur les marges compte tenu d'une concurrence soutenue par des fabricants lettoniens, croates, italiens, espagnols et portugais qui ont un coût de main d'œuvre plus bas qu'en France. Néanmoins, les grandes maisons vinicoles (groupe LVMH) continuent d'acheter en France et alimentent les volumes de BIO-INOX.

Les secteurs non viticoles connaissent actuellement une expansion significative, notamment dans les industries laitières, les boissons (jus de fruits), les eaux minérales, les parfums, le chocolat, ainsi que le secteur pharmaceutique, qui bénéficie d'une relocalisation en France à la suite de la crise sanitaire du Covid.

5.2 Principaux marchés

5.2.1 Périmètre du marché

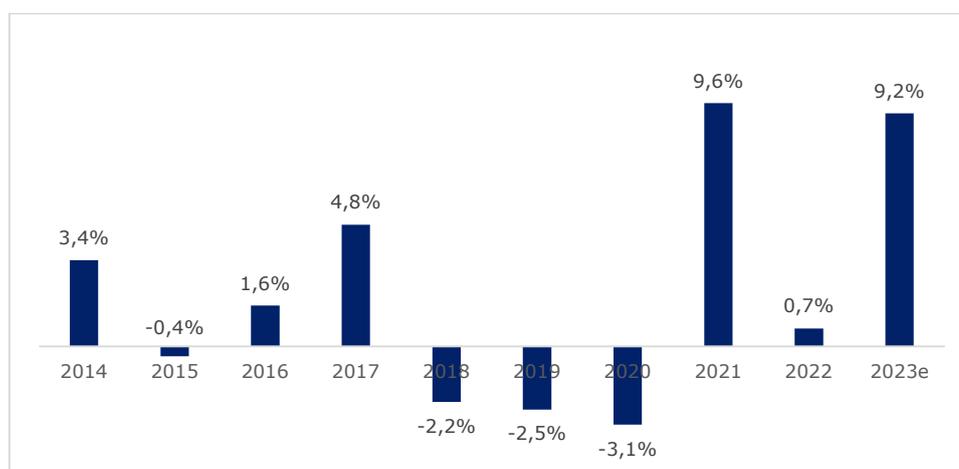
BIO-INOX est un acteur important du marché de la fabrication de réservoirs et de citernes métalliques, en particulier des cuves. Les réservoirs, les citernes et les conteneurs métalliques jouent un rôle de stockage ou de transformation des ingrédients dans divers secteurs, tels que la chimie, la pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'énergie et l'agriculture.

L'industrie des réservoirs et de citernes métalliques est très segmentée et regroupe de nombreux produits : les bouteilles et citernes de gaz, les cuves à fioul, les solutions de stockage alimentaire comme les cuves à lait, viticoles, brassicoles ou les silos de céréales ainsi que l'entreposage non alimentaire pour hydrocarbures, produits chimiques, etc.

En 2023, le marché français de l'industrie des réservoirs et citernes métalliques a atteint un chiffre d'affaires de 600 M€, en croissance de 9,2%. Le chiffre d'affaires a été alimenté par la vente de cuves mais aussi par celle de produits connexes comme la vente de pièces détachées et la commercialisation de services complémentaires (ingénierie, installation).

Selon les secteurs, la demande a été contrastée. Les bouteilles de gaz ont poursuivi leur déclin structurel en 2023 (-6% en volume) et les industries alimentaires et chimiques ont également fléchi en 2023. A contrario, les secteurs du matériel agricole et de l'industrie pharmaceutique ont porté la demande globale.

Variation du chiffre d'affaires de la fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques*



(*) « réservoirs citernes et conteneurs métalliques » : ne comprend pas les fûts et conteneurs pour le transport.
Source : Insee /Xerfi

Les produits fabriqués sur le marché des réservoirs et citernes métalliques se répartissent en trois grandes catégories :

- **Les réservoirs** destinés à stocker des fluides. Ils peuvent être en métal ou en matière plastique, destiné à un usage particulier ou collectif (entreprises, collectivités, etc.),
- **Les citernes** qui sont des récipients étanches, horizontaux, destinés à stocker des liquides ou des gaz. Les bouteilles de gaz sont incluses dans ce segment,
- **Les conteneurs** destinés à assurer le confinement de déchets.

Les grands donneurs d'ordre du marché sont issus de trois secteurs principaux :

- **L'agriculture** à travers des réservoirs à eaux ou d'engrais par exemple et **l'agroalimentaire** à travers les produits proposés par BIO-INOX tels que les citernes à lait ou les cuves de vinification,
- **L'industrie manufacturière** à travers des réservoirs de stockage tels que proposés par BIO-INOX, **l'industrie pétrolière/gazière** avec, par exemple, des cuves pour

hydrocarbures, la **Chimie/Pharmacie** à travers des cuves en acier inoxydable telles que proposées par BIO-INOX et **l'Énergie** avec des cuves de stockage d'énergie renouvelable sous forme de gaz,

- o **Les particuliers** enfin avec, à titre d'illustration, les réservoirs de fuel domestique ou les bouteilles de gaz.

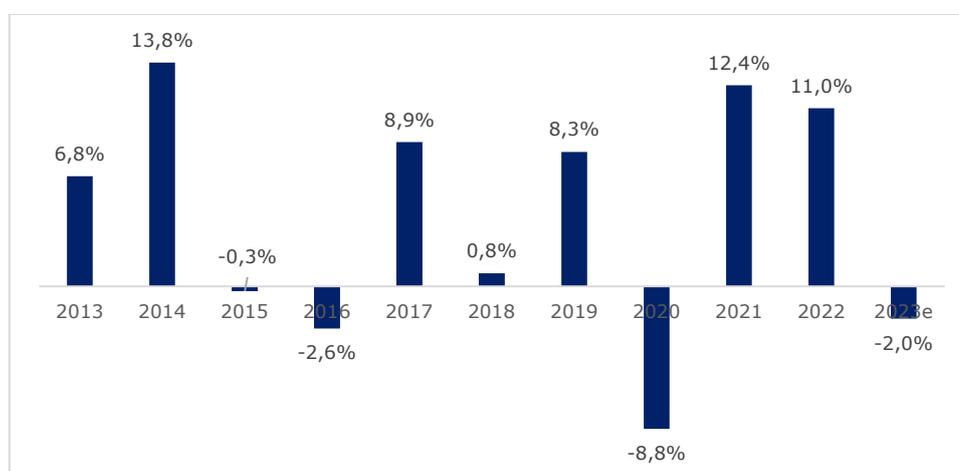
❖ **Un secteur agroalimentaire porté par les investissements de capacité et de renouvellement**

Les investissements de renouvellement ou de capacité des industriels de l'agroalimentaire alimentent la fabrication de cuves et réservoirs métalliques. Effectivement ces industriels utilisent des cuves de stockage, de maturation, de cuisson, de poudrage ou de vieillissement du vin.

Après un rebond puissant des investissements sur la période post-covid, la déconsommation alimentaire et l'accroissement de la concurrence étrangère ont pesé sur l'utilisation des capacités de production en France et par là-même sur les investissements 2023 (-2% en valeur).

Dans ce contexte, les marges qui avaient été préservées par une hausse des prix répercutant la hausse des coûts des intrants (matières premières et énergie) pourraient être légèrement pincées.

Variation des investissements de l'industrie agroalimentaire en France en valeur



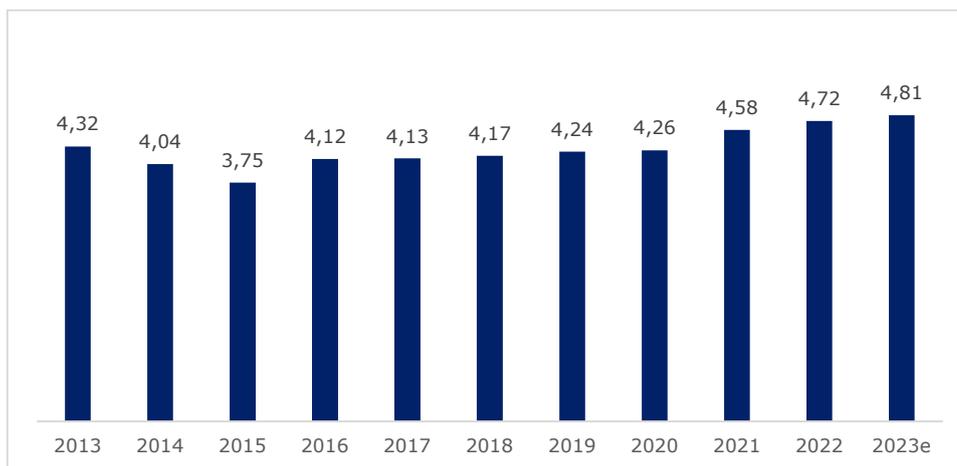
Source : INSEE/XERFI

❖ **Un secteur pharmaceutique porté par la relocalisation de la production en France**

Les cuves sont largement employées dans les industries chimiques et pharmaceutiques qui utilisent des cuves pour le stockage et le transfert de produits liquides ou pâteux, ou encore des cuves de préparation pharmaceutique équipées d'agitateurs. L'évolution des investissements des industries chimiques et pharmaceutiques détermine ainsi en partie la demande de cuves et réservoirs.

Le marché pharmaceutique est soutenu par la hausse des investissements productifs qui ont débuté après le covid et les plans gouvernementaux de soutien aux projets de relocalisation. Avec le sommet « Choose France » de 2022, 800 M€ d'investissements dans l'industrie pharmaceutique ont été annoncés afin de faire prévaloir la nation sur ce secteur stratégique.

Investissements de l'industrie pharmaceutique en France (Mds€)



Source : INSEE/XERFI

Le savoir-faire acquis dans la chaudronnerie permet aux acteurs du marché des cuves et citernes de diversifier leur offre afin de se rendre moins dépendant d'un secteur historique. La proposition d'offres de services (maintenance, ingénierie, installation) est également un complément de revenus qui permet de soutenir les marges des acteurs du secteur.

5.2.2 Environnement concurrentiel de BIO-INOX

L'inox utilisé par BIO-INOX dans ses cuves présente des avantages par rapport à d'autres alternatives telles que le bois, l'aluminium ou le PVC. Il se caractérise d'abord par sa neutralité et par sa résistance.

Sur le secteur vinicole, il existe différentes possibilités pour stocker le vin avec un modèle de transfert d'arôme de la cuve en bois vers le vin qui est un peu remis en cause aujourd'hui. L'idée étant de garder le goût par rapport au distillat d'origine.

Les vins de Bordeaux, selon le management, sont en train de s'orienter du bois vers l'inox avec une part des vins élaborés à partir d'assemblages multi-cépages et des cuves en bois divers qui diminue. Les vins de Champagne sont eux largement fabriqués dans des cuves en inox.

Pour finir, les vins de rosée qui cherchent à garder le côté fruité du vin et ne souhaite pas y intégrer un côté boisé, font également massivement appel aux cuves en inox.

Le secteur de la laiterie ne fait lui appel qu'à l'inox.

La présence de l'inox dépend, pour les autres secteurs comme ceux de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétologie, de l'interaction possible avec notamment le chlorure de sodium.

L'environnement concurrentiel de BIO-INOX sur les cuves en inox est composé des acteurs suivants :



Spécialisé dans la fabrication de cuves en acier inoxydable et de procédés de distillation, Chalvignac est un acteur dans l'industrie du vin et des spiritueux. Il offre une gamme de produits étendue dans le secteur vinicole : alambics pour le cognac et d'autres spiritueux comme le whisky et le rhum, et propose des équipements pour les caves.



HProcess est une holding regroupant cinq filiales dans la chaudronnerie industrielle : Goavec Engineering (solutions process et cuves), ETA (cuves et stations de nettoyage notamment pour l'industrie laitière), PMS (mélangeurs industriels), Servinox (protection et contrôle des procédés), et Le Mans Industrie (cuves pour l'agroalimentaire).



Ziemex conçoit, fabrique et installe des cuves et équipements en acier inoxydable et aluminium pour divers secteurs industriels, tels que la chimie, l'agroalimentaire et pharmaceutiques.



Bilfinger LTM Industrie, filiale française du groupe allemand Bilfinger SE, est spécialisée dans la fourniture de solutions sur-mesure en chaudronnerie, tuyauterie industrielle et process pour les secteurs de l'énergie et de la pharmacie. Elle propose des services d'ingénierie et de maintenance spécialisés dans des processus spécifiques.



Principalement connu pour ses activités de chaudronnerie, Bocard conçoit, fabrique et installe des solutions industrielles pour l'énergie, la chimie, la pharmacie, le nucléaire et l'agroalimentaire.



Avec plus de 70 ans d'expérience, Charot est un acteur important dans la conception et la fabrication de cuves et équipements en inox. Ses solutions couvrent les industries alimentaires, pharmaceutiques et chimiques.



Basée dans l'est de la France, cette entreprise est spécialisée dans les services de soudure et de chaudronnerie pour des industries locales. Elle intervient dans l'industrie pharmaceutique, la chimie, l'agroalimentaire, l'énergie et l'industrie ferroviaire.



TEC INOX est reconnu pour la fabrication de cuves et de solutions inoxydables adaptées pour des secteurs variés comme l'agroalimentaire, la chimie, la cosmétique et le vin.



Le Groupe SH offre des services d'ingénierie industrielle et de maintenance via ses filiales, spécialisées en tuyauterie, chaudronnerie, transfert industriel et maintenance. Il intervient dans les secteurs de la pharmacie, cosmétique, agroalimentaire, environnement, chimie, papèterie et transport.



Située à Gensac-la-Pallue près de Cognac, en Charente, M Vautier conçoit et installe des cuves pour le secteur vinicole et l'industrie (cosmétique, parfumerie et agroalimentaire).



Lejeune Cuve est spécialisé dans la conception, la fabrication et la mise en place de cuves en acier inoxydable sur-mesure. La société offre des solutions brevetées dans divers secteurs, dont la vinification, l'agroalimentaire et la chimie.

Positionnement des principaux acteurs dont BIO-INOX du secteur des réservoirs et de citernes métalliques



La plupart des entreprises de fabrication de réservoirs et citernes métalliques sont de petite taille, avec près des deux tiers comptant moins de 50 salariés en 2021 selon Xerfi. Bien que peu nombreuses, les grandes entreprises, représentant 27% du panel, génèrent plus des trois quarts du chiffre d'affaires total.

Pour les fabricants français de réservoirs et de citernes métalliques, les activités de maintenance, de réparation et d'ingénierie jouent un rôle central, représentant près d'un quart du chiffre d'affaires des acteurs du marché français en 2021 (Xerfi). Les industriels intègrent également des équipements et pièces détachées qu'ils n'ont pas fabriqués eux-mêmes (valves, clapets...) pour environ 17% du chiffre d'affaires.

5.3 Investissements

5.3.1 Principaux investissements réalisés

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et du dernier semestre clos sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2023	30 juin 2024
Acquisitions d'immobilisations corporelles	74	37	5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	0	0
Total investissements	74	37	5

Sur les années 2021, 2022 et 2023, la SCI Eolienne a réalisé des investissements de rénovation des bâtiments détenus sur le site de Lamonzie afin d'augmenter ses capacités de production. Le montant d'investissement s'est élevé à 1,2 M€ environ. Les travaux ont permis le désamiantage des bâtiments, la mise en place de ponts roulants et de panneaux.

5.3.2 Principaux investissements en cours de réalisation et futurs

BIO-INOX entend, sur l'exercice 2025 réalisé la refonte de son système d'information pour un montant estimé à 150 k€.

5.4 Propriétés intellectuelles

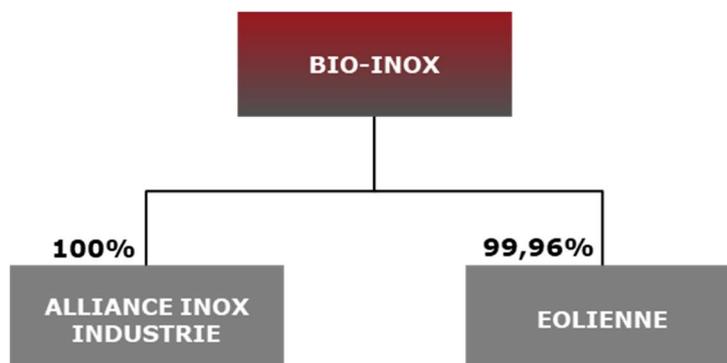
Néant.

5.5 Matrice SWOT



6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Organigramme juridique



La Société détient directement :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Alliance Inox Industrie, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé au 8B Canteloup 33750 Beychac et Caillau, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 480 433 333 et a été créée en 2004. Elle a pour principale activité la fabrication de cuves et réacteurs en inox et acier inoxydable pour les industries agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et santé, chimie, eau et vinicole.
- 99,96 % du capital et des droits de vote de la société Éolienne, société civile immobilière au capital de 225 100 € dont le siège social est situé à Les Planques 24680 Lamonzie Saint-Martin, immatriculée au RCS de Bergerac sous le numéro 841 684 483 et a été créée en 2018. La société Éolienne détient l'ensemble du parc immobilier de BIO-INOX (atelier, bureau, etc.). M. Houtrique, Directeur Général de BIO-INOX, détient le capital résiduel de la SCI, soit 0,04% du capital.

BIO-INOX loue deux bâtiments ayant une surface totale de 10 000 m² à usage de bureaux et d'atelier sur un terrain total de 23 000 m² auprès de la SCI ÉOLIENNE. BIO-INOX a la jouissance des lieux loués en vertu d'un contrat de bail datant du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 9 ans renouvelable.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE

7.1 Situation financière

7.1.1 Présentation et analyse des informations financières historiques pour les exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2023 ainsi que pour le semestre clos au 30 juin 2024

❖ Bilan synthétique : Actif

Bilan Comptable (k€) - Actif	2022 31-déc.	2023 31-déc.	S1 2024 30-juin
Immobilisations Incorporelles	21	19	18
Immobilisations Corporelles	246	201	173
Immobilisations Financières	1 280	1 280	1 280
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 547	1 500	1 471
Matières premières, approvisionnements	463	431	406
En cours de production	893	1 029	2 992
Produits intermédiaires	34	51	49
Total stocks, en cours et produits int.	1 390	1 511	3 447
Avances & acomptes	18	7	13
Clients et comptes rattachés	2 886	3 557	3 477
Autres créances	644	681	599
Total créances d'exploitation	3 548	4 245	4 089
Disponibilités	639	1 776	1 277
Charges constatées d'avance	118	431	377
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 695	7 963	9 190
TOTAL ACTIF	7 242	9 463	10 661

Source : comptes audités BIO-INOX 2023, comptes audités BIO-INOX 2022, situation intermédiaire non auditée S1 2024

Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de fonds de commerce pour une valeur non amortissable de 17 k€.

Quant aux immobilisations corporelles, elles sont très largement amorties avec une valeur nette comptable de 173 k€ pour une valeur brute de près de 2 500 k€ au 30 juin 2024. Elles se constituent principalement des installations, du matériel et de l'outillage essentiels à la fabrication des cuves. Sur les derniers exercices, les capex sont limités (74 k€ en 2022, 37 k€ en 2023 et 5 k€ au S1 2024). La direction estime que son outil industriel bien que peu récent couvre largement les besoins de l'entreprise et est capable d'absorber 20% de production supplémentaires.

Les immobilisations financières de BIO-INOX représentent la majeure partie des actifs immobilisés avec une valeur stable de 1 280 k€. Ils sont constitués pour l'essentiel des titres de la SCI Eolienne pour 225 k€ et des titres d'Alliance Inox pour 1 000 k€, le solde étant des prêts et autres immobilisations financières.

Actif circulant et trésorerie

Avec une augmentation des encours de production de près de 2 M€, ceux-ci atteignent 2 992 k€ contre 1 029 k€ au 31 décembre 2023. Cette hausse est principalement liée à une prise de commande conséquente dans le secteur de la parfumerie/cosmétique (plus de 100 cuves). Le reste des stocks : matières premières & approvisionnements ainsi que les produits intermédiaires sont quant à eux relativement stables avec une valeur cumulée oscillant entre 450 k€ et 500 k€ au cours des dernières années.

Parallèlement, les créances clients, en progression depuis 2022 atteignent sur décembre 2023 et juin 2024 3,5 M€ et représentent désormais près de 80% des créances d'exploitation.

Les disponibilités, après avoir atteint un pic à 1 776 k€ en décembre en 2023, redescendent à 1 277 k€ fin juin 2024. Ces fluctuations sont à mettre en corrélation des variations conséquentes opérées sur les produits constatés d'avance et sur les avances et acomptes reçus sur commandes (liés à des prises de commandes conséquentes depuis fin 2023 qui sont en cours de production et livraison sur 2024). Ces postes passent respectivement de 3,4 M€ fin 2023 à 2,6 M€ fin juin 2024 et de 0,1 M€ fin 2023 à fin juin 2024 (cf. bilan passif).

❖ **Bilan synthétique: Passif**

Bilan Comptable (k€) - Passif	2022 31-déc.	2023 31-déc.	S1 2024 30-juin
Capital social ou individuel dont versé	1 448	1 448	1 448
Réserves légale	145	145	145
Autres réserves	489	597	787
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	259	320	98
Subventions d'investissement	32	29	27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 373	2 539	2 505
Provisions pour risques & charges	613	635	656
Emprunts et dettes	702	511	484
Comptes courants d'associés			78
Dettes financières et comptes courants	702	511	562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	972	1 156	890
Avances et acomptes reçus sur com.	844	71	2 445
Dettes fiscales et sociales	875	1 065	960
Autres dettes	25	41	11
Total dettes d'exploitation	2 716	2 333	4 306
Produits constatés d'avance	838	3 446	2 632
TOTAL PASSIF	7 242	9 464	10 661

Source : comptes audités BIO-INOX 2023, comptes audités BIO-INOX 2022, situation intermédiaire non auditée S1 2024

Capitaux propres

Les capitaux propres représentent près de 25% du bilan total de la Société. Au cours de la période étudiée, ces capitaux propres progressent à 2 505 k€ compte tenu d'un résultat net de 98 k€ et de versements de dividendes réguliers de 150 k€ versés au titre du résultat de l'exercice 2022 et 130 k€ versés au titre du résultat de l'exercice 2023.

Les provisions

Les provisions pour risques et charges progressent légèrement (+4%) entre décembre 2022 et décembre 2023 puis entre décembre 2023 et juin 2024. Elles se composent principalement d'une provision de 400 k€ portant sur un litige en cours depuis 2022 avec un client agro-industriel, des provisions pour indemnités de fin de carrière 213 k€ au 30 juin 2024, 195 k€ au 31 décembre 2023 et 173 k€ au 31 décembre 2022. Le solde du poste est relatif à des garanties données aux clients.

Les dettes financières

Elles se réduisent progressivement au fil des exercices du fait des remboursements d'emprunts et d'un niveau de capex réduit qui ne nécessite pas de recours à de nouveaux prêts longs termes. Au 31 décembre 2023, les dettes financières de moins d'un an pesaient 199 k€ et celles entre 1 et 5 ans pesaient 312 k€. Au 30 juin 2024, les comptes courants d'associés passifs représentent le reliquat de dividendes restant à verser aux actionnaires liés aux dividendes de l'exercice 2023.

Dettes d'exploitation et produits constatés d'avance

Les dettes fournisseurs reculent à 890 k€ contre 1 156 k€ et reviennent en dessous de leur niveau de 972 k€ fin 2022.

Sur la fin d'année 2023, BIO-INOX a signé trois contrats significatifs dont les acomptes ont été enregistrés en produits constatés d'avance (PCA), l'année 2022 n'ayant, elle, pas été marquée par l'obtention d'importants contrats sur cette période enregistre moins d'avances perçues (avances et acomptes reçus + PCA).

A noter depuis le 01/01/2023, l'administration ayant rendu obligatoire l'établissement d'une facture avec reversement de la TVA pour tous flux avec les clients, les avances qui étaient préalablement enregistrées en avances et acomptes sont désormais considérées comme des PCA dans la mesure où ils n'ont pas fait l'objet d'avancement.

Au global, les avances perçues par BIO-INOX s'élèvent ainsi à 3 517 k€ en 2023 (dont 3 446 k€ de PCA et 71 k€ d'avances et acomptes reçus sur commandes) à comparer à 1 682 k€ en 2022 (dont 838 k€ de PCA et 844 k€ d'avances et acomptes reçus sur commandes).

Quant aux avances et acomptes reçus sur commandes et aux PCA à fin juin 2024, leur progression de près de 1 560 k€ à 5 077 k€ s'explique par d'importantes prises de commandes sur le premier semestre 2024.

❖ **Compte de résultat synthétique**

Compte de Résultat k€	2022	2023	S1 2024
	31-déc	31-déc	30-juin
+ Production vendue	7 982	8 056	2 795
Chiffre d'affaires	7 982	8 056	2 795
+ Production stockée	353	156	1 963
+ Production immobilisée	20	12	
Production de l'exercice	8 355	8 224	4 758
- Matières premières et approvisionnements consommés	3 504	3 252	2 074
- Sous-traitance directe	1 087	806	457
Marge brute globale	3 764	4 166	2 227
- Services extérieurs et autres charges externes	642	702	371
Valeur ajoutée produite	3 122	3 464	1 856
+ Subventions d'exploitation	8		
- Impôts, taxes et versements assimilés	72	68	30
- Salaires et traitements	1 895	1 928	1 186
- Charges sociales	716	781	450
Excédent brut d'exploitation	447	687	190
+ Reprises sur amortissements et provisions	143		136
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	99	83	34
- Dotations aux provisions sur actif circulant	21	3	135
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1	22	21
+ Autres produits de gestion courante			
- Autres charges de gestion courante	157	54	39
+ Transfert de charges d'exploitation	11	9	3
Résultat d'exploitation (hors chgs et prod. financiers)	323	534	100
+ Produits financiers de participations	7	25	16
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	35		
+ Autres intérêts et produits assimilés			12
- Intérêts et charges assimilées	17	19	9
Résultat courant avant impôts	348	540	119
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	4	1
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	6	1 004	2
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	30	2	1
- Charges exceptionnelles sur opération en capital		1 000	
Résultat exceptionnel	-15	6	2
- Participation des salariés aux résultats	25	82	
- Impôt sur les bénéfices	49	144	23
Résultat Net Comptable	259	320	98

Source : comptes audités BIO-INOX 2023, comptes audités BIO-INOX 2022, situation intermédiaire non auditée S1 2024

Chiffres d'affaires et produits d'exploitation

Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires de BIO-INOX s'est stabilisé aux alentours des 8 M€ reflétant une solidité du modèle d'affaires dans un contexte de recrutement de chaudronniers compliqué. BIO-INOX travaille historiquement avec les mêmes clients qui commandent entre 300 et 400 cuves par an. Compte tenu des difficultés de recrutement dans la chaudronnerie, la Société intègre peu de nouveaux clients, restant fidèle à une clientèle acquise et complémentaire pour les nouveaux projets. Tous les ans quelques nouveaux clients rejoignent BIO-INOX, ce qui permet d'assurer le développement.

Grace à son savoir-faire reconnu, BIO-INOX dispose de partenaires « Ensembliers » qui intègrent les cuves BIO-INOX dans leurs offres globales. Ces partenaires Ensembliers couvrent près de 40% du chiffre d'affaires BIO-INOX. Ces partenaires « Ensembliers » très majoritairement français achètent les cuves en France pour des marchés répartis sur plusieurs continents. Le chiffre d'affaires reste par conséquent français.

Sur les derniers exercices présentés, 98% du chiffre d'affaires est généré par la vente de cuves et 2% par les services associés (installation, maintenance, SAV). BIO-INOX commercialise essentiellement des cuves de procédés et de stockage et tend à se positionner sur des cuves à forte valeur ajoutée.

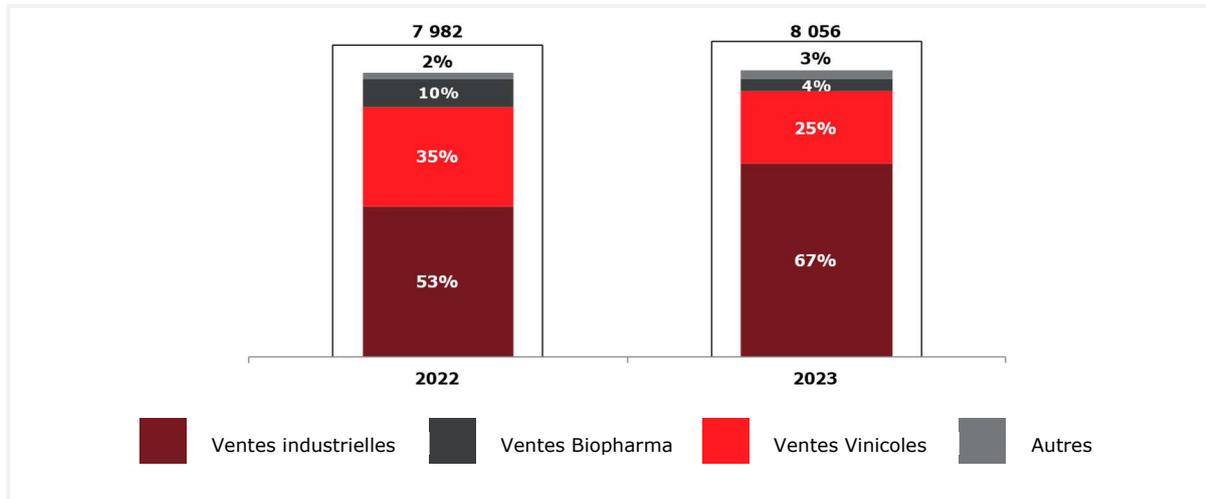
En termes géographiques, les ventes à l'export ont représenté 11,8% du CA 2023 (vs 1,3% en 2022). En termes sectoriels, la tendance sur les dix dernières années est la baisse du poids du secteur vinicole en faveur de l'industrie. La cuverie à forte valeur ajoutée représente un des axes de développement fort du groupe dans un contexte où les vignerons cherchent avant tout de la cuverie standard à faible coût. A ce titre, le niveau de marge sur les cuves vinicoles est ainsi moins élevé que sur les autres secteurs adressés par le groupe.

L'acier inoxydable suit des variations de cours importants en raison des marchés, mais les prix de ventes sont ajustés avant chaque négociations, ce qui permet de ne pas avoir à supporter directement l'impact des hausses de matières premières dans les charges.

Le chiffres d'affaires de BIO-INOX ne subit pas directement les fluctuations du marché vinicole, les baisses sont immédiatement compensées par des marchés autres de l'agro-alimentaire ou de la chimie qui n'ont pas été intégré en raison de la capacité à produire. La capacité de production actuelle de BIO-INOX peut supporter +/- 30% de charges sans investissements.

Il est à noter que BIO-INOX a enregistré fin 2023 une commande pour le secteur pharmaceutique de 7,4 M€ qui sera au chiffre d'affaires 2027 avec une marge intéressante.

Répartition sectorielle chiffres d'affaires 2022-2023 (k€ /%)



Source : Management

Produits d'exploitation

La production stockée a baissé et passe de 352 k€ en 2022 à 156 k€ en 2023. BIO-INOX a enregistré une production immobilisée de 12 k€ en 2023 (vs 20 k€ en 2022).

En ce qui concerne le premier semestre 2024, malgré une baisse d'activité en termes de chiffres d'affaires avec seulement 2,8 M€ de CA réalisé au 30 juin 2024 soit 35 % du CA 2023, on note une hausse notable de la production. En effet, corrigé de la variation des encours comptabilisée en production stockée, l'activité dépasserait les 4,7 M€. La production du premier semestre 2024, en hausse (couvre près de 58% de la production N-1 avec 4 758 k€) est en avance d'un mois en regard des chiffres de l'an passé. Au 30 juin 2024, ce décalage entre production et activité témoigne simplement d'un effet de temporalité sur la finalisation de commandes conséquentes.

L'activité de BIO-INOX ne présente pas de saisonnalité. Les besoins en cuves en inox sont constants tout au long de l'année et ne sont pas soumis à une saisonnalité particulière mais à des cycles d'investissements et des besoins spécifiques à chaque entreprise.

Excédent Brut d'Exploitation

L'Excédent Brut d'Exploitation de la Société se situe à 8% en 2023 et à 5% en 2022 des produits d'exploitation. Dans un contexte inflationniste, le groupe a su maîtriser son niveau de marge brute à 50,7% en 2023 (vs 45,0% en 2022). En vue du développement de l'activité, les charges d'exploitation restent maîtrisées quoiqu'en légère hausse pour les charges de personnel au premier semestre 2024. Elles représentent environ 34% des produits d'exploitation au premier semestre 2024 contre 33% sur les deux derniers exercices. Ainsi, l'EBE s'établit fin juin 2024 à près de 4% des produits d'exploitation.

Résultat Net

Le Résultat Net de la Société se situe à 320 k€ en 2023 contre 259 k€ en 2022. En 2023, Alliance Inox Industrie a procédé à une fusion-absorption de GD Inox qui a généré un jeu d'écritures en produits et charges exceptionnelles avec, d'une part, l'annulation des parts sociales de Alliance Inox et GD Inox et d'autre part, la création des parts sociales du nouvel ensemble. Pour le premier semestre 2024, le Résultat Net se limite à 98 k€ hors impact éventuel d'une participation des salariés aux résultats.

7.1.2 Informations sur toute faillite, liquidation ou autre procédure collective et fraude sur les cinq dernières années auxquelles la Société ou tout membre du conseil d'administration ou de la direction générale sont liés

Néant.

8. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE

8.1 Prévion ou estimation du bénéfice de la Société

La Société n'entend pas faire, au jour du présent Document d'information, de prévisions pour l'exercice en cours.

9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale de la Société

9.1.1 Membres du conseil d'administration et de la direction générale de la Société

❖ Composition du conseil d'administration

A la date du Document d'Information, le Conseil d'administration de la Société est composé des 4 membres suivants :

Prénom, Nom, titre ou fonction au sein de la Société	Mandat	Date de nomination, renouvellement, d'échéance du mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
M. Patrick Houtrique	Président du conseil d'administration Directeur général	Nomination le 10 décembre 2024 pour une durée de trois ans	Directeur Général de BIO-INOX
M. Jean-Marie Gartner Représentant permanent de la société Ortigia Investimenti Srl	Administrateur	Nomination le 10 décembre 2024 pour une durée de trois ans	Gérant depuis 2006 de JMG Development.
M. Emmanuele Mastagni	Administrateur	Nomination le 10 décembre 2024 pour une durée de trois ans	Associé chez DGPA&Co depuis 2018
M. Francesco Del Bubba	Administrateur	Nomination le 10 décembre 2024 pour une durée de trois ans	Administrateur depuis 2018 à DB Connection S.r.l



Patrick Houtrique, diplômé d'un DUT en génie mécanique, a travaillé près de 20 ans dans l'industrie de la chaudronnerie-tuyauterie pour la réalisation de cuves en inox. Il a occupé le poste de Directeur Division agro-alimentaire chez Pierre Guérin SAS pendant 8 ans et de directeur Etudes et Ventes chez Eric Lebas S.A pendant 11 ans.



Jean-Marie Gartner est diplômé de l'Ecole Centrale des Arts & Métiers de Bruxelles et a obtenu une licence en Organisation et gestion des entreprises à l'Université Libre de Bruxelles. Jean-Marie a occupé différents postes de Direction dans l'industrie depuis plus de 50 ans. Il est actuellement Gérant de la société JMG Development.



Emmanuele Mastagni est Associé dans la société de conseil DGPA&Co, en charge du pôle Corporate Finance. Titulaire d'un Master d'Administration et de Droit des Affaires de l'Université de Bocconi, Emmanuele a occupé de nombreux postes, notamment celui de PDG, dans des sociétés de conseil. Il donne également des cours de corporate finance à l'Université LUM de Bari.



Francesco Del Bubba est un manager avec plus de 40 ans d'expérience en gestion commerciale, administrative et management de projets, tant nationaux qu'internationaux. Titulaire d'un Master intégré en Sciences Agronomiques et d'un diplôme de géomètre, Francesco a notamment occupé des postes de Direction dans des sociétés telles que WAO S.r.l, Gruppo Seregni S.p.A et Imprimerie SA situées en France et en Italie.

La Société n'a pas, à ce jour, adopté un code de place relatif aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société respecte les exigences de gouvernance d'entreprise requises par la loi et n'a, à ce jour, pas mis en place de règles en complément de ces exigences légales. Bien consciente qu'il est de son intérêt de parvenir à une gouvernance raisonnable, le conseil d'administration réfléchit sur les modalités nécessaires à la mise en œuvre d'une application volontaire de tout ou partie des recommandations du Code de Gouvernance Middlednext, ainsi qu'à la pertinence de l'applicabilité de ces recommandations au regard de sa taille et de ses moyens actuels.

La Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

Il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application des dispositions l'article L-225-24 du Code de commerce.

❖ **Composition de la direction générale**

A la date du Document d'information, la direction générale de la Société est assurée par M. Patrick Houtrique également président du conseil d'administration de la Société.

M. Patrick Houtrique a été nommé Directeur Général de la Société lors de la séance du Conseil d'administration en date du 30 juin 2024 pour toute la durée de son mandat de Président du conseil d'administration, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

9.1.2 Liens familiaux entre les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de la direction générale.

9.2 Conflits d'intérêts potentiels et restrictions applicables à la Société

9.2.1 Transactions liant un membre du conseil d'administration, l'un des principaux actionnaires ou un membre de la direction de la Société avec l'une de ses entités

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

9.2.2 Transaction avec des membres de la direction de la Société

A la date du présent Document d'Information, la Société n'a connaissance d'aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

10. PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'ÉMETTEUR

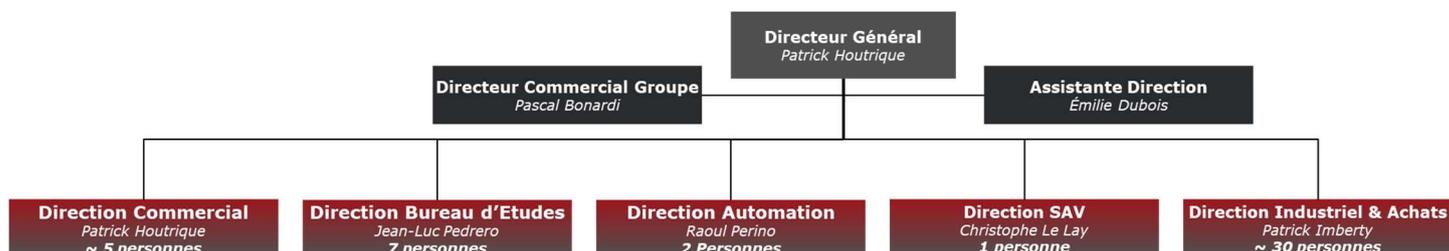
10.1 Comités spécialisés du conseil d'administration

A la date du Document d'information, le conseil d'administration n'a pas considéré comme nécessaire la mise en place en son sein de comités spécialisés d'audit, des nominations et des rémunérations ou sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

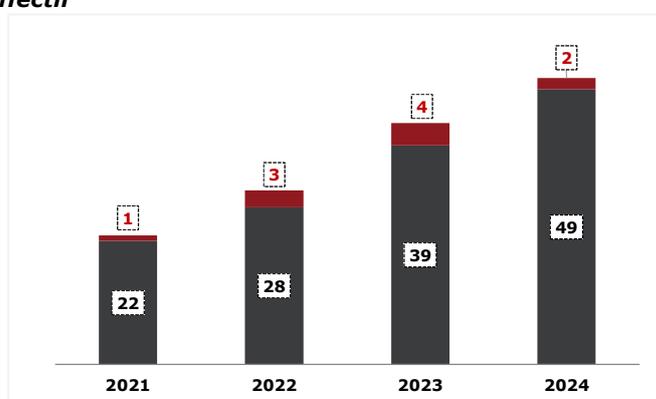
11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

11.1 Nombre de salariés et programmes d'actionnariat salarié

A la date du présent Document d'information, la Société compte, au-delà du management, 51 salariés opérationnels.



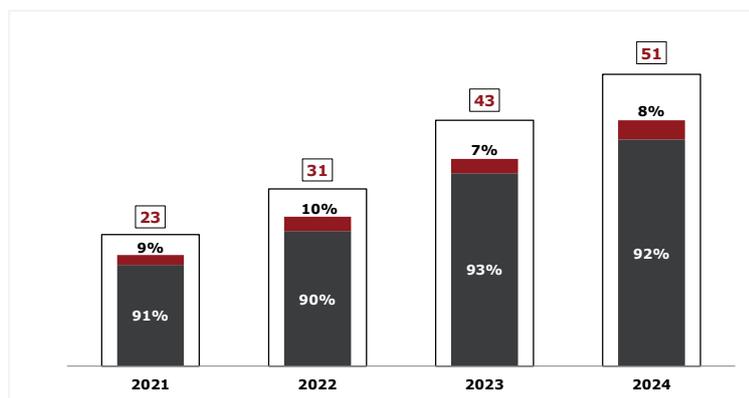
❖ Évolution de l'effectif



Source : Management

■ CDD ■ CDI

❖ Répartition homme/femme



Source : Management

■ Femmes ■ Hommes

11.2 Programme d'actionnariat salarié

La Société n'a pas mis en place de programme d'actionnariat salarié.

12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

12.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent Document d'information, la répartition du capital et des droits de vote de BIO-INOX est la suivante :

Nom	Nombre d'actions	Détention	Nombre de droits de vote
Ortigia Investimenti*	598 474	94,67%	598 474
Patrick Houtrique	31 609	5,00%	31 609
Patrick Imberty-Viard	1 044	0,17%	1 044
Maryse Martinet	1 044	0,17%	1 044
Riccardo Mastagni	1	0,00%	1
Stefano Mastagni	1	0,00%	1
Andrea Mastagni	1	0,00%	1
Total	632 174	100,0%	632 174

(*) : structure juridique portant les intérêts de la famille Mastagni

12.2 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

A la date du Document d'information, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

12.3 Contrôle de la Société

La société est contrôlée par la société Ortigia Investimenti.

Les bénéficiaires effectifs de la société BIO-INOX sont les suivants :

- Andrea Mastagni, italien, né le 28/12/1959
- Riccardo Mastagni, italien né le 20/11/1969
- Silvia Mattichio, italienne, née le 17/01/1969

La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

❖ **Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

❖ **Pacte d'actionnaires**

Néant.

❖ **État des nantissements**

Néant.

❖ **Engagements de conservation**

ORTIGIA INVESTIMENTI S.R.L détient 598 474 actions de la Société, représentant 94,67 % du capital, s'est engagé pour une période de 12 mois à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Euronext Access Paris à ce que l'Engagement de Conservation des Titres porte sur :

- 75% des titres pendant une période de 180 jours suivant la date de première cotation,
- 50% des titres durant une période de 180 jours suivant la première période de 180 jours susvisée.

13. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Néant.

14. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

14.1 Comptes annuels au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 audités

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	321 096	321 096		
Concessions, brevets et droits similaires	793		793	793
Fonds commercial	16 769		16 769	16 769
Autres immobilisations incorporelles	189 533	188 098	1 436	3 002
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 821 832	1 712 613	109 218	147 709
Autres immobilisations corporelles	674 515	592 243	82 272	88 160
Immobilisations en cours	9 892		9 892	9 892
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 224 990		1 224 990	1 224 990
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	508		508	508
Prêts				
Autres immobilisations financières	54 731		54 731	54 731
TOTAL (I)	4 314 658	2 814 049	1 500 609	1 546 554
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	474 765	44 214	430 551	463 038
En cours de production de biens	1 028 691		1 028 691	892 607
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	139 524	88 295	51 228	34 487
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 532		6 532	18 014
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 557 036		3 557 036	2 886 186
Autres	680 972		680 972	644 440
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 776 459		1 776 459	639 192
Charges constatées d'avance	431 112		431 112	117 673
TOTAL (II)	8 095 089	132 509	7 962 580	5 695 637
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	12 409 748	2 946 559	9 463 189	7 242 191

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 5 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Bilan Passif

		Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	1 447 761	1 447 761	1 447 761
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		144 777	144 777
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		597 647	488 919
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		319 644	258 728
Subventions d'investissement		29 185	32 854
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	2 539 013	2 373 038
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		439 738	438 973
Provisions pour charges		195 159	173 709
	TOTAL (II)	634 897	612 682
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		510 505	701 944
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		71 238	843 760
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 156 486	972 057
Dettes fiscales et sociales		1 064 576	875 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 229	
Autres dettes		25 500	24 709
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		3 445 744	838 727
	TOTAL (III)	6 289 279	4 256 471
Ecart de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	9 463 189	7 242 191
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

Certifié conforme
aux écritures
Le Commissaire aux Comptes

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 6 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 827 012		7 827 012	7 827 768
Production vendue de services	229 107		229 107	154 482
Chiffre d'affaires Net	8 056 119		8 056 119	7 982 251
Production stockée			155 634	352 545
Production immobilisée			12 120	19 562
Subventions d'exploitation reçues				7 367
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			8 951	154 110
Autres produits			13	20
		TOTAL (I)	8 232 837	8 515 855
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 219 448	3 523 843
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			32 488	-19 704
Autres achats et charges externes *			1 508 100	1 728 580
Impôts, taxes et versements assimilés			67 955	71 687
Salaires et traitements			1 927 989	1 894 657
Charges sociales			781 365	715 751
Dotations aux amortissements sur immobilisations			82 813	99 467
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			2 809	20 896
Dotations aux provisions pour risques et charges			22 215	603
Autres charges			53 504	156 966
		TOTAL (II)	7 698 686	8 192 746
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	534 151	323 110
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			25 392	7 270
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				35 000
Autres intérêts et produits assimilés (3)				302
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	25 392	42 572
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			19 056	16 923
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	19 056	16 923
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	6 336	25 649
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II-III-IV+V-VI)	540 487	348 759

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 7 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 829	8 917
Sur opérations en capital	1 003 659	6 319
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	1 007 488	15 236
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 021	30 913
Sur opérations en capital	999 990	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	1 002 011	30 913
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5 477	-15 677
Participations des salariés (IX)	81 900	25 000
Impôts sur les bénéfices (X)	144 420	49 354
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 265 717	8 573 664
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 946 073	8 314 936
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	319 644	258 728
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	3 829	8 917
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	2 021	30 913
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 8 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 9 463 189 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 319 644 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

Etude, conception, construction, assemblage et mise en place de matériel d'équipement et cuves inox à vocation stockage ou process, à usage civil, agricole et industriel, de machines pour la vinification et leurs composants, de machines et équipements pour le stockage et la fabrication du vin, d'autres liquides alimentaires, de produits chimiques et de leurs composants et accessoires ainsi que l'éventuel montage de produits fabriqués, la conception et la fourniture d'usines et d'installations industrielles destinées à la fabrication, la transformation et le stockage du vin, d'autres liquides alimentaires et de produits chimiques; la conception et la fourniture de tout élément nécessaire pour être en mesure de livrer clés en main de telles usines et installations. Toutes activités de prestations se rattachant à l'objet social

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

Z.A. Les Planques, Route de Bordeaux, 24680 Lamonzie Saint Martin

Ci-après le tableau de composition du capital social.

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 9 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 9 463 189 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 319 644 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La guerre entre l'Ukraine et la Russie pourrait impacter de manière indirecte l'activité de Bio-Inox, bien que l'exposition ne soit pas directe pour la société. En effet, cela peut impacter la chaîne d'approvisionnement des matières premières comme l'inox notamment nécessaires à son activité ou comme déjà le cas sur l'exercice 2022, avoir pour effet une hausse de prix de certaines dépenses (les énergies par exemple). Cela peut également avoir un impact sur les délais de réalisation des affaires.

A date d'aujourd'hui, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et Alliance-Inox n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur sa situation financière et son résultat.

Conformément à la recommandation 2021-06 relative à l'arrêté des comptes 2023 de l'AMF, la direction de la Société précise que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2023 ne sont pas impactés par des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques. Aucun risque climatique susceptible d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs n'a été identifié sur cet exercice.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Changement de forme juridique au cours de l'exercice 2024.

La SAS doit être transformée en SA.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Des produits constatés d'avance sont comptabilisés en rapport avec les éléments facturés par l'entité qui concernent une période ultérieure.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

"Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels"

- 10 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

• Constructions	10 à 50 ans,
• Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans,
• Installations industrielles	5 à 10 ans,
• Matériel et outillage	5 à 10 ans,
• Matériel de transport	4 à 5 ans,
• Mobilier de bureau	10 ans,
• Autres	1 à 20 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Toutefois, les titres de la société ALLIANCE INOX INDUSTRIE n'ont pas été dépréciés sur l'exercice dans la mesure où la dégradation des capitaux propres intervenue sur l'exercice est la résultante de la fusion avec la société GDII.

La Direction a estimé que la société devrait être en mesure de dégager des bénéfices et ainsi reconstitué ses fonds propres.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production incluant le coût d'acquisition des fournitures consommées et les charges directes et indirectes de production (hors frais financiers).

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice le coût d'entrée du stock excède la valeur nette probable de réalisation déterminée selon les conditions du contrat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.35%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 11 900 € hors taxe.

"Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels"

- 11 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	12	12
Agents de maîtrise & techniciens	5	5
Employés	8	8
Ouvriers	23	23
TOTAL	48	48

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	632 174	2.29013	1 447 761
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	632 174	2.29013	1 447 761

Commentaire

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 12 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	195 159
Cautionnements versées	54 731
TOTAL	249 890

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 13 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
841684483 SCI EOLIENNE	225 000	99.96	225 000	74 531	283 772
LES PLANQUES	-----	-----	-----	-----	-----
24680 LAMONZIE SAINT MARTIN	324 950			42 500	59 428
480433333 SAS ALLIANCE INOX INDUSTRI	50 000	100.00	999 990	487 268	2 145 056
8 BIS ROUTE DE CANTELOUP	-----	-----	-----	-----	-----
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU	124 992				-425 504

Participations	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
	-----	-----	-----	-----	-----

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 14 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations	
			Acquisitions	créances virements
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	321 096			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	207 095			
TOTAL	528 191			
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	1 804 590		17 242	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	397 503		18 927	
Mat. de transport	12 828			
Mat. de bureau et info., mobilier	244 557			699
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	9 892			
Avances et acomptes				
TOTAL	2 469 371		36 868	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 224 990		999 990	
Autres titres immobilisés	508			
Prêts et autres immobilisations financières	54 731			
TOTAL	1 280 229		999 990	
TOTAL GENERAL	4 277 790		1 036 858	
Cadre B				
	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalu. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			321 096	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			207 095	
TOTAL			528 191	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			1 821 832	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			416 431	
Mat. de transport			12 828	
Mat. de bureau et info., mobilier			245 256	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			9 892	
Avances et acomptes				
TOTAL			2 506 239	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	999 990		1 224 990	
Autres titres immobilisés			508	
Prêts et autres immobilisations financières			54 731	
TOTAL	999 990		1 280 229	
TOTAL GENERAL	999 990		4 314 658	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 15 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice						
	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développement		321 096			321 096	
Fonds commercial						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		186 531	1 566		188 098	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	507 627	1 566		509 193	
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions : - Sur sol propre						
- Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel		1 656 881	55 732		1 712 613	
Installations générales, agencements et aménagements divers		332 188	10 585		342 773	
Matériel de transport		6 518	1 284		7 803	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		228 022	13 645		241 667	
Emballages récupérables et divers						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 223 610	81 246		2 304 856	
	TOTAL GÉNÉRAL	2 731 237	82 813		2 814 049	
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	exceptionnel	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
	TOTAL					
Immobilisations corporelles						
Terrains						
- Sur sol propre						
Constructions : - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
	TOTAL					
Frais d'acqui. de titres de particip.						
	TOTAL GÉNÉRAL					
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			
	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 16 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients	38 973	765			39 738
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	173 709	21 450			195 159
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	400 000				400 000
	TOTAL II				634 897
	612 682	22 215			
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	129 701	2 809			132 509
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL III				132 509
	129 701	2 809			
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	742 382	25 024			767 407
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	25 024		
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 17 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	54 731		54 731
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 557 036	3 557 036	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 864	1 864	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	30 199	30 199	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	637 093	637 093	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	11 815	11 815	
Charges constatées d'avance	431 112	431 112	
	TOTAL	4 669 119	54 731

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 18 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)			
- à 1 an max. à l'origine	3 429	3 429	
- à plus d'1 an à l'origine	507 076	195 509	311 567
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 156 486	1 156 486	
Personnel et comptes rattachés	288 168	288 168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	231 730	231 730	
Impôts sur les bénéfices	95 066	95 066	
Taxe sur la valeur ajoutée	432 388	432 388	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	17 223	17 223	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 229	15 229	
Groupe et associés (2)			
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	25 500	25 500	
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	3 445 744	3 445 744	
	TOTAL	6 218 040	5 906 473
			311 567
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 900		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	195 345		
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 19 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 447 761	1 447 761	1 447 761	1 447 761	1 447 761
Nombre d'actions émises	632 174	632 174	632 174	632 174	632 174
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	8 056 119	7 982 251	7 931 941	6 116 465	8 391 531
Résultat av. impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	653 801	310 983	889 576	311 256	911 057
Impôts sur les bénéfices	144 420	49 354	198 386	24 800	189 344
Participation des salariés	81 900	25 000	94 059		83 539
Résultat ap. impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	427 481	236 629	597 131	286 456	638 174
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	319 644	258 728	643 869	143 068	444 913
Résultat distribué		600 000	120 000	270 000	250 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions					1
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			1		
Dividende attribué		1			
Personnel					
Effectif moyen des salariés	48	48	48	49	49
Montant de la masse salariale	1 927 989	1 894 657	1 862 708	1 768 457	1 714 523
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	781 365	715 751	682 461	704 848	699 252

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 20 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	2 373 038
Distributions	150 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	2 523 038
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 523 038
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	108 728
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	-3 669
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-408 728
Variations en cours d'exercice	-303 669
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	2 219 369
Résultat de l'exercice	319 644
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	2 539 013

Commentaire

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 21 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	4 040.67	2 494.80
Autres créances	25 294.39	12 021.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	29 335.06	14 515.80

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	4 040.67	4 040.67
Autres créances	25 294.39	25 294.39
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	29 335.06	14 515.80

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 22 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 547.75	3 133.62
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 702.50	166 148.94
Dettes fiscales et sociales	325 926.78	233 116.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 229.13	
Autres dettes	25 500.00	23 500.00
TOTAL	427 906.16	425 899.02

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 547.75	4 547.75
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 702.50	56 702.50
Dettes fiscales et sociales	325 926.78	325 926.78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 229.13	15 229.13
Autres dettes	25 500.00	25 500.00
TOTAL	427 906.16	425 899.02

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 23 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	999 990	999 990
QUOTE PART SUBVENTION INVEST		3 669
REGULARISATION ASSURANCES	2 021	
AJUSTEMENT PROVISIONS ANTERIEURS		3 642
DIVERS		188
TOTAL	1 002 011	1 007 489

Commentaires : néant

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
AVANTAGE EN NATURE	3 520
INDEMNITES JOURNALIERES	5 431
Total	8 951

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 24 -

Documents soumis aux contrôles du Commissaire aux comptes

14.2 Audit des informations annuelles historiques



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA BIO INOX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale du 28 juin 2024. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 13 juin 2024, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve. Ces comptes annuels ont été modifiés car des acomptes avaient été comptabilisés en charges alors qu'ils étaient relatifs à des livraisons effectuées post clôture. Le résultat de l'exercice passe ainsi de 162 532 euros à 319.644 euros. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 13 juin 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA BIO INOX à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société comptabilise des stocks de produits intermédiaires et finis, tels que décrits dans le paragraphe « Stocks » page 11 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Votre société comptabilise des produits constatés d'avance selon les modalités décrites dans la note « Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat » pages 10 de l'annexe.



Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte affectation sur chaque exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le délai légal prévu entre le conseil d'administration et l'assemblée générale n'a pas été respecté.

En application de la loi, nous vous signalons que la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Les éléments mentionnés ne concordent pas avec les données sous-tendant la comptabilité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 25 novembre 2024

S.A.S. AREVCO

Mme Marion Drapier

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
SA BIO INOX
Exercice clos le 31 décembre 2023



commissaire
aux comptes

14.3 Comptes semestriels au 30 juin 2024 non audités

SAS BIO INOX | Situation

Soldes Intermédiaires de Gestion (sur 3 ans)

Soldes intermédiaires de gestion	Au 30/06/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
* Ventes de marchandises						
- Coût direct d'achat						
+ /- Variation du stock de marchandises						
Marge commerciale (I)						
+ Production vendue	2 795 189	58.74	8 056 119	97.96	7 982 251	95.55
+ Production stockée	1 963 315	41.26	155 634	1.89	352 545	4.22
+ Production immobilisée			12 120	0.15	19 562	0.23
Production de l'exercice	4 758 504	100.00	8 223 873	100.00	8 354 358	100.00
- Matières premières et approvisionnements consommés	2 074 331	43.59	3 251 936	39.54	3 504 138	41.94
- Sous traitance directe	456 931	9.60	806 081	9.80	1 086 605	13.01
Marge brute sur production (II)	2 227 242	46.81	4 165 856	50.66	3 763 614	45.05
Marge brute globale (I + II)	2 227 242	46.81	4 165 856	50.66	3 763 614	45.05
- Services extérieurs et autres charges externes	371 215	7.80	702 019	8.54	641 974	7.68
Valeur ajoutée produite	1 856 027	39.00	3 463 836	42.12	3 121 640	37.37
+ Subventions d'exploitation					7 367	0.09
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 262	0.64	67 955	0.83	71 687	0.86
- Salaires et traitements	1 186 456	24.93	1 927 989	23.44	1 894 657	22.68
- Charges sociales	450 045	9.46	781 365	9.50	715 751	8.57
Excédent brut d'exploitation	189 264	3.98	686 528	8.35	446 912	5.35
+ Reprises sur amortissements et provisions	135 810	2.85			143 065	1.71
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	34 221	0.72	82 813	1.01	99 467	1.19
- Dotations aux provisions sur immobilisations						
- Dotations aux provisions sur actif circulant	134 797	2.83	2 809	0.03	20 896	0.25
- Dotations aux provisions pour risques et charges	20 811	0.44	22 215	0.27	603	0.01
+ Autres produits de gestion courante			13		20	
- Autres charges de gestion courante	39 004	0.82	53 504	0.65	156 966	1.88
+ Transfert de charges d'exploitation	2 961	0.06	8 951	0.11	11 045	0.13
Résultat d'exploitation (hors chgs et prod. financiers)	99 202	2.08	534 151	6.50	323 110	3.87
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)						
- Perte supportée (quote part opérations en commun)						
+ Produits financiers de participations	15 966	0.34	25 392	0.31	7 270	0.09
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					35 000	0.42
+ Autres intérêts et produits assimilés	12 203	0.26			302	
+ Reprises sur provisions financières						
+ Différences positives de change						
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
- Dotations financières aux amortissements et provisions						
- Intérêts et charges assimilées	8 638	0.18	19 056	0.23	16 923	0.20
- Différences négatives de change						
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Résultat courant avant impôts	118 733	2.50	540 487	6.57	348 759	4.17
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 024	0.02	3 829	0.05	8 917	0.11
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 834	0.04	1 003 659	12.20	6 319	0.08
+ Reprises sur prov. & transfert de charges exceptionnels						
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	739	0.02	2 021	0.02	30 913	0.37
- Charges exceptionnelles sur opération en capital			999 990	12.16		
- Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Résultat exceptionnel	2 120	0.04	5 477	0.07	-15 677	-0.19
- Participation des salariés aux résultats			81 900	1.00	25 000	0.30
- Impôt sur les bénéfices	23 239	0.49	144 420	1.76	49 354	0.59
Résultat Net Comptable	97 614	2.05	319 644	3.89	258 728	3.10

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 1 -

Analyse des Comptes de Résultat (sur 3 ans)

	30/06/2024		VARIATION N/N-1		31/12/2023		VARIATION N- 1/N-2		31/12/2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1 - Total des ventes et production vendue	2 795 189		-5 260 931	-65	8 056 119		73 868		7 982 251	
2 - Production stockée ou déstockage	1 963 315		1 807 681	1 162	155 634		-196 911	-56	352 545	
3 - Production Immobilisée			-12 120	-100	12 120		-7 442	-38	19 562	
4 - TOTAL ventes et prod. de l'exercice	4 758 504	100	-3 465 369	-42	8 223 873	100	-130 485	-2	8 354 358	100
5 - Achats de marchandises										
6 - Variation de stock de marchandises										
7 - Achats de matières premières	2 046 397	43	-1 173 052	-36	3 219 448	39	-304 394	-9	3 523 843	42
8 - Variation stock mat.ières et consommable	27 935		-4 553	-14	32 488		52 192	-265	-19 704	
9 - Sous-traitance revendue	456 931	10	-349 150	-43	806 081	10	-280 524	-26	1 086 605	13
10 - TOTAL Consommation (5+6+7+8+9)	2 531 262	53	-1 526 755	-38	4 058 017		-532 726	-12	4 590 744	55
11 - Marge Brute globale	2 227 242	47	-1 938 614	-47	4 165 856	51	402 242	11	3 763 614	45
12 - Salaires	1 186 456	25	-741 534	-38	1 927 989	23	33 332	2	1 894 657	23
13 - Charges sociales	450 045	9	-331 319	-42	781 365	10	65 613	9	715 751	9
14 - Impôts et taxes sur salaires	17 177		-16 766	-49	33 943		4 492	15	29 451	
15 - Personnel intérimaire	27 680		-14 032	-34	41 712		4 133	11	37 579	
16 - TOTAL Frais de personnel (12+13+14+15)	1 681 357	35	-1 103 652	-40	2 785 009	34	107 570	4	2 677 439	32
17 - Marge sur frais de personnel (11-16)	545 884	11	-834 962	-60	1 380 846	17	294 671	27	1 086 175	13
18 - Services extérieurs	343 535	7	-316 772	-48	660 307	8	55 912	9	604 395	7
19 - Impôts et taxes (sauf sur salaires)	13 086		-20 926	-62	34 012		-8 224	-19	42 236	
20 - Autres charges de gestion	39 004		-14 500	-27	53 504		-103 463	-66	156 966	2
21 - Dotations aux amortissements	34 221		-48 592	-59	82 813	1	-16 654	-17	99 467	1
22 - Dotations aux provisions	155 608	3	130 584	522	25 024		3 525	16	21 499	
23 - TOTAL Frais généraux (18+19+20+21+22)	585 453	12	-270 206	-32	855 659	10	-68 904	-7	924 563	11
24 - Autres produits de gestion	138 770	3	129 807	1 448	8 964		-152 534	-94	161 497	2
25 - Frais généraux nets (23-24)	446 683	9	-400 013	-47	846 696	10	83 630	11	763 066	9
26 - Résultat d'exploitation	99 202	2	-434 949	-81	534 151	7	211 041	65	323 110	4
27 - Produits financiers	28 170		2 777	11	25 392		-17 180	-40	42 572	
28 - Charges financières	8 638		-10 419	-55	19 056		2 133	13	16 923	
29 - Résultat financier (27-28)	19 532		13 196	208	6 336		-19 313	-75	25 649	
30 - Résultat courant	118 733	3	-421 753	-78	540 487	7	191 728	55	348 759	4
31 - Résultat exceptionnel	-21 119		199 724	-90	-220 843	-3	-130 812	145	-90 031	-1
32 - Résultat net	97 614	2	-222 030	-69	319 644	4	60 916	24	258 728	3
33 - Dotation aux amortissements (21)	34 221		-48 592	-59	82 813	1	-16 654	-17	99 467	1
34 - Capacité d'autofinancement (32+33)	131 835	3	-270 621	-67	402 456	5	44 262	12	358 194	4
35 - Résultat financier (29)	19 532		13 196	208	6 336		-19 313	-75	25 649	
36 - Capacité de financement (34-35)	112 303	2	-283 817	-72	396 120	5	63 575	19	332 545	4

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 2 -

Compte-rendu de mission

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons participé à l'établissement de la situation intermédiaire de SAS BIO INOX relative à la période du 01/01/2024 au 30/06/2024 qui se caractérise par les données suivantes :

Total du bilan :	10 661 231 €
Chiffre d'affaires :	2 795 189 €
Résultat net Comptable :	97 614 €

Cette situation intermédiaire a fait l'objet de vérifications limitées et les opérations d'inventaire ont été effectuées en retenant des hypothèses simplificatrices. Ces limitations et restrictions sont détaillées dans l'annexe explicative ci-jointe.

Dans ces circonstances, la situation intermédiaire traduit une estimation de l'activité de l'entreprise et de son patrimoine au titre de la période retenue.

Fait à BERGERAC

Le 24/10/2024

MME BENEY SOPHIE

Expert-comptable

ANNEXE EXPLICATIVE

Pour une bonne compréhension des conditions d'établissement de cette situation intermédiaire, sont exposées ci-après les hypothèses simplificatrices retenues ainsi que les positions comptables n'ayant pas fait l'objet de vérifications.

Hypothèses simplificatrices retenues pour la présentation et la valorisation des comptes :

- Absence d'élaboration de l'annexe comptable
- Caractère estimatif de certaines charges à payer
- Caractère estimatif de certains produits à recevoir

Positions comptables n'ayant pas fait l'objet de vérifications :

Autres points :

- Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés
- Seuil de déclenchement de la participation non atteint

14.4 Informations financières intermédiaires et autres

14.4.1 Agenda financier

L'agenda financier de la Société prévoit une publication des résultats annuels 2024 le 29 avril 2025 et des résultats semestriels 2025, le 30 octobre 2025.

L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra le 27 juin 2025.

14.5 Indicateurs clés de performance

Néant.

14.6 Politique de distribution de dividendes

Jusqu'à maintenant, BIO-INOX verse un dividende chaque année. En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement d'un dividende, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale.

14.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'Information, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société.

14.8 Changement significatif de la situation financière de la Société

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 30 juin 2024.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

15.1 Capital social et autres instruments financiers

15.1.1 Montant du capital social

A la date du Document d'information, le capital social s'élève à un million quatre cent quarante-sept mille sept cent soixante euros et soixante-dix-neuf centimes (1.447.760,79).

Il est divisé en 632.174 actions de 2,29 euros chacune.

Toutes les actions sont de même catégorie

15.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent du Document d'information, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

15.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du Document d'Information, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

15.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

15.1.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation de capital

Néant.

15.1.6 Informations relatives au capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

15.1.7 Evolution du capital

L'évolution du capital social de la Société est la suivante sur la période couverte par le Document d'information :

Date	Nature des opérations	Capital (€)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale par action (€)	Nombre d'actions	Capital social après opération (€)
01/01/2022	-	1 447 760,79	-	2,29	632 174	1 447 760,79
31/12/2022	-	1 447 760,79	-	2,29	632 174	1 447 760,79
31/12/2023	-	1 447 760,79	-	2,29	632 174	1 447 760,79
30/06/2024	-	1 447 760,79	-	2,29	632 174	1 447 760,79

15.1.8 Description de plans d'intéressement en actions

Néant.

15.2 Actes constitutifs et statuts

Avertissement important

Les informations ci-après présentées sont une traduction libre à l'initiative de la Société de ses statuts tels qu'ils existent au moment de l'admission sur Euronext Access™ Paris. En cas de litige, la version officielle des statuts telle que présente sur le site internet de la Société prévaut sur les éléments repris ci-dessous.

15.2.1 Informations statutaires

❖ **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La dénomination de la Société est : « **BIO-INOX** ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « société anonyme » (ou des initiales « SA »), et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

❖ **Siège social (article 4 des statuts)**

Le siège social est situé à : **Route de Bordeaux – 24680 Lamonzie St Martin**

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou de l'un des départements limitrophes par simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts et à procéder aux formalités de publicité et de dépôt qui en résultent à la condition d'indiquer que le transfert est soumis à la ratification visée ci-dessus.

Le Conseil d'administration peut créer, transférer et supprimer, en France et à l'étranger, tous établissements, agences, usines, succursales, bureaux et dépôts partout où il le jugera utile.

❖ **Registre du commerce et des sociétés**

BIO-INOX est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro 400 613 113.

❖ **Forme (article 1 des statuts)**

La Société a été constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée par acte passé sous-seing privé à Bergerac en date du 22 mars 1995.

Par décision générale extraordinaire en date du 15 décembre 1996, la Société à Responsabilité Limitée a été transformée en Société Anonyme.

Par décision générale extraordinaire en date du 13 mai 2005, la Société Anonyme a été transformée en Société par Actions Simplifiée.

Elle a été transformée en Société Anonyme suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 30 janvier 2024.

Elle continue d'exister entre les propriétaires d'actions existantes et celles qui seraient créées ou souscrites ultérieurement.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

❖ **Durée (article 5 des statuts)**

La durée de la Société reste fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 20 avril 2094.

❖ **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société continue d'avoir pour objet :

- L'étude, la conception, la construction, l'assemblage et la mise en place de matériel d'équipement et cuves inox à vocation stockage ou procès, à usage civil, agricole et industriel, de machines pour la vinification et leurs composants, de machines et équipements pour le stockage et la fabrication du vin, d'autres liquides alimentaires, de produits chimiques et de leurs composants et accessoires ainsi que l'éventuel montage de produits fabriqués, la conception et la fourniture d'usines et d'installations industrielles destinées à la fabrication, la transformation et le stockage du vin, d'autres liquides alimentaires et de produits chimiques ;

- La conception et la fourniture de tout élément nécessaire pour être en mesure de livrer clés en mains de telles usines et installations.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

❖ **Exercice social (article 31 des statuts)**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

15.2.2 *Dividendes*

❖ **Paiement des dividendes (article 34 des statuts)**

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L 232-12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après

constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

15.2.3 Fonctionnement de la gouvernance (articles 13 à 22 des statuts)

❖ Conseil d'administration

Article 13- Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues aux alinéas précédents.

Lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal (actuellement trois (3)) les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction que les salariés soient nommés administrateurs ou que les administrateurs soient devenus salariés.

Article 14 – Organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner un ou deux Vice-présidents parmi ses membres et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Article 15 – Délibérations du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. En outre, le Directeur Général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit (8) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 16 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration a seule qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Article 17 – Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 18 – Direction Générale

1 - Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire, prise dans les mêmes conditions que l'option initiale.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de deux.

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et à titre de mesure d'ordre intérieur, inopposable aux tiers, des mêmes limitations de pouvoir lui imposant de recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Article 19 – Rémunération des dirigeants

1. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de rémunération (ex-« jetons de présence »), une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire.

Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

2. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

3. Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

❖ Commissaires aux comptes (article 22 des statuts)

Le contrôle de la Société est exercé, dans les conditions fixées par la loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes remplissant les conditions légales d'éligibilité. Lorsque les conditions légales sont réunies, la société doit désigner au moins deux commissaires aux comptes.

Chaque commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès.

Si l'assemblée générale ordinaire des actionnaires omet d'élire un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander en justice qu'il en soit désigné un, le Directeur général dûment appelé. Le mandat du commissaire aux comptes désigné par justice prendra fin lorsque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura nommé le ou les commissaires aux comptes.

❖ **Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)**

Article 23 – Assemblées Générales

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 24.1– Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, ainsi que le comité social et économique, agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le comité social et économique peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au Conseil d'Administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration répond aux questions écrites au cours de l'assemblée générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

Article 24.2 – Accès aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code

monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L.22-10-40 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Deux membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 25 – Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formules de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 26 – Quorum - Majorité

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Article 27 – Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 28 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 29 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

Article 30 – Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

❖ Conventions réglementées

A la date du présent Document d'information, il n'existe aucune convention réglementée selon le management de la Société.

16. CONTRATS IMPORTANTS

En novembre 2024, BIO-INOX a conclu un contrat de 7,4 M€ pour la fabrication d'un procédé de fabrication pour un leader du secteur pharmaceutique Français.

La livraison de la commande commencera en 2025 et sera finalisée en 2027.

17. AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET

Néant.

18. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

18.1 Capacité bénéficiaire

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois, à compter de la date du présent Document d'information

18.2 Disponibilité du Document d'information

Des exemplaires du présent Document d'Information sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext et sur celui de la Société.

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de l'émetteur devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

19. INFORMATIONS RELATIVES À L'OPÉRATION

19.1 Modalités de l'opération

L'opération est réalisée dans le cadre d'une procédure d'inscription sur Euronext Access Paris, par voie d'admission technique des actions de la société BIO-INOX. Elle ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de la Note d'Organisation du marché Euronext Access Paris publié le 17 août 2020.

Procédure d'inscription	Admission technique
Nombre de titres composant le capital	632 174
Nombre de titres cédés à l'inscription	0
Valeur nominale des actions	2,29 €
Prix d'admission des actions	9,49 €
Valorisation retenue à l'inscription	6 000 k€
Code ISIN	FR001400UBS7
Code Mnémonique	MLNOX
Code LEI	969500WZ2GGHPPW8YG34
Service financier	CIC Market Solutions

19.1.1 Objectifs de l'opération

L'opération a pour objectif d'obtenir une liquidité relative pour l'ensemble des actionnaires de la société BIO-INOX sur le marché Euronext Access Paris et de permettre à la Société de gagner en notoriété.

L'objectif de la Société s'inscrit dans une démarche de création de valeur pour les actionnaires, création de valeur bénéficiant du développement opérationnel des activités de la Société.

19.1.2 Établissement Services Titres

CIC Market Solutions
6 avenue de Provence
75009 Paris

19.2 Calendrier des prochaines communications – Agenda 2024/2025

Résultats annuels 2024 : 29 avril 2025
Résultats semestriels 2025 : 30 octobre 2025

19.3 Capital social (article 7 des statuts)

Le capital social reste fixé à la somme de : un million quatre cent quarante-sept mille sept cent soixante euros et soixante-dix-neuf centimes (1.447.760,79).

Il est divisé en 632.174 actions de 2,29 euros chacune.

Toutes les actions sont de même catégorie.

19.3.1 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent du Document d'information, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

19.4 Répartition du capital et des droits de votes

A la date du présent Document d'Information, la répartition du capital et des droits de vote de BIO-INOX est la suivante :

Nom	Nombre d'actions	Détention	Nombre de droits de vote
Ortigia Investimenti*	598 474	94,67%	598 474
Patrick Houtrique	31 609	5,00%	31 609
Patrick Imberty-Viard	1 044	0,17%	1 044
Maryse Martinet	1 044	0,17%	1 044
Riccardo Mastagni	1	0,00%	1
Stefano Mastagni	1	0,00%	1
Andrea Mastagni	1	0,00%	1
Total	632 174	100,0%	632 174

(*) : structure juridique portant les intérêts de la famille Mastagni

19.5 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

A la date du Document d'Information, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

19.6 Contrôle de la Société

La société est contrôlée par la société Ortigia Investimenti.

La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

19.6.1 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

19.6.2 Pacte d'actionnaires

Néant.

19.6.3 Etat des nantissements

Néant.

19.6.4 Engagements de conservation

Non applicable.

19.7 Evènement post-cotation

La société Ortigia a l'intention de faire l'acquisition, sur le S1 2025, de l'ensemble des titres de la SCI Eolienne détenu par BIO-INOX. Les conditions de cette cession ne sont pas encore connues, étant précisé qu'en tout état de cause ladite cession n'aura qu'un impact limité sur la Société et ses résultats.